



Commune de Dschang

Plan d'Occupation des Sols de Dschang

Rapport justificatif

K.P.P. Plus

Chef de Mission : Hippolyte ETENDE NKODO Ingénieur – Urbaniste ONUC N°45



SOMMAIRE

Sommaire	2		
Chapitre I - Généralités	4		
Chapitre II - RAPPEL DES ENJEUX POUR LE POS DE DSCHANG	6		
II.1 - ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE	6	IV.1.8 - Responsabilités	23
II.2 - ORIENTATIONS THÉMATIQUES	8	IV.1.9 - Pouvoirs de planification de la commune	23
		IV.1.10 - Obligations de planification des communes	24
Chapitre III - STRUCTURATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE	12	IV.2 - STRUCTURE SPATIALE	25
III.1.1 - Structure urbaine	12	IV.2.1 - Problèmes	25
III.1.2 - Principes d'organisation et d'aménagement de l'espace	14	IV.2.2 - Objectifs	25
III.1.3 - Potentiel d'accueil du site	15	IV.2.3 ¹² Structure spatiale urbaine proposée	26
III.1.4 - Occupation des sols et découpages en zones	16	IV.2.4 - Capacité d'accueil minimum potentielle de la ville de Dschang	26
Chapitre IV - Le schéma d'aménagement et de programmation	17	IV.3 - OCCUPATION DU SOL	28
V.1 - SITUATION ET CONTEXTE	18	IV.3.1 - Principaux types d'occupation du sol à Dschang	28
IV.1.1 - Cadre conceptuel pour la planification de Dschang	18	IV.3.2 - Stratégies de gestion de l'occupation du sol	31
IV.1.2 - Extension de Dschang	19		
IV.1.3 - Consolidation urbaine	20		
IV.1.4 - Limite de l'espace de planification	21		
IV.1.5 - Recommandations	22	IV.4 - POPULATION, HABITAT ET AMENAGEMENT URBAIN	34
IV.1.6 - Résultats attendus	22	IV.4.1 - Population	34
IV.1.7 - Programmation de la mise en œuvre	23	IV.4.2 - Habitat	36
		IV.4.3 - Besoins en terrains pour l'habitat	38
		IV.4.4 - Programme d'amélioration de l'habitat	41
		IV.4.5 - Gestion de l'aménagement des terrains urbains	49
		IV.5 - SERVICES COLLECTIFS	52
		IV.5.1 - Composantes	52
		IV.5.2 - Problèmes	53

IV.5.3 -	Objectifs	53	IV.7.4 -	Gestion des déchets solides	98
IV.5.4 -	Orientations politiques	54	IV.7.5 -	Assainissement	102
IV.5.5 -	Orientations stratégiques	54	IV.7.6 -	Pollution de l'environnement urbain	104
IV.5.6 -	Résultats attendus	54	IV.7.7 -	Paysage urbain et Architecture	106
IV.5.7 -	Acteurs	55	IV.7.8 -	Adressage public et mobilier urbain	107
IV.5.8 -	Localisation des services collectifs	55	IV.8 -	BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	109
IV.5.9 -	Gérer les équipements urbains de stationnement	64			
IV.5.10 -	Équipements de sports et loisirs	67	IV.8.1 -	Développement d'une base de l'économie	109
IV.6 -	EQUIPEMENTS URBAINS DE BASE	68	IV.8.2 -	Finances locales	115
IV.6.1 -	Hiérarchie proposée des réseaux de voirie urbaine	68	IV.8.3 -	Partenariat	117
IV.6.2 -	Hiérarchie proposée des voiries urbaines	69	IV.8.4 -	Gouvernance locale	118
IV.6.3 -	Plan de transport de la ville de Dschang	71	Chapitre V - La mise en œuvre et la gestion du POS de Dschang	120	
IV.6.4 -	Drainage	74	V.1 -	LES ACTIONS MOTRICES	120
IV.6.5 -	Réseaux et infrastructures d'eau potable	76	V.2 -	LA MAÎTRISE DU FONCIER	121
IV.6.6 -	Fourniture d'énergie	79	V.3 -	LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE	122
IV.6.7 -	Système d'assainissement des eaux usées	83	V.4 -	LA STRATÉGIE FINANCIÈRE	123
IV.7 -	ENVIRONNEMENT URBAIN	87	V.5 -	LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	123
IV.7.1 -	Gestion des zones protégées	87	ANNEXE: Banque des projets attachés du POS de Dschang		
IV.7.2 -	Système des espaces verts	91	124		
IV.7.3 -	Plan d'hygiène et de salubrité urbaine	94			

Chapitre I - GENERALITÉS

Le présent rapport a été rédigé dans le cadre de la lettre commande n° 05/LC/AONO/CD/CPM/2012 passé après appel d'offres ouvert avec le cabinet K.P.P. Plus pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la ville de Dschang. Il correspond à la réalisation de la première étape de la phase II du projet, laquelle a pour objectif la production du rapport justificatif du Plan d'Occupation des Sols.

Les phases précédentes avaient permis:

- d'élaborer la cartographie de référence ;
- d'établir le diagnostic urbain
- de définir les options stratégiques

La cartographie de base prescrite par les termes de référence est une cartographie numérique, construite à partir d'une base d'information à référence spatiale, communément désignée par "système d'information Géographique" (SIG). Cette cartographie de base a servi à:

- Élaborer des cartes thématiques sur le développement actuel et futur de la ville de Dschang ;
- Analyser les données extraites de la documentation existante ou issues des enquêtes;
- Effectuer des simulations sur l'occupation du sol en fonction des options de développement qui pourront être prises.

Le rapport sur le diagnostic urbain de la ville de Dschang, a résulté de la collecte, de l'enquête ménage et de l'analyse des données sur le site naturel, le site créé, l'environnement social, l'économie urbaine et les conditions de vie, ainsi que les capacités institutionnelles.

Le rapport sur les options stratégiques définit les objectifs du développement et de l'aménagement de la ville pour les quinze années à venir. C'est à partir de ces objectifs qu'est établi le règlement du POS qui porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction.

Le présent rapport s'est fortement appuyé sur le rapport du Schéma Minimal d'Aménagement Urbain Local (SMAUL) phase III de Bafoussam. En effet, les contextes étant fortement similaires, les propositions des ateliers de ce SMAUL constituant un guide général pour toute commune qui souhaite son développement, il était judicieux de s'inspirer des résultats de cette étude.

L'aire d'étude se limite à la délimitation du périmètre urbain effectué par la Commune de Dschang en janvier 2011. Elle s'étend sur une superficie de 5655 ha.

Le rapport justificatif part du constat des forces, faiblesses, opportunités et menaces sur la ville, et développe la vision qui est de faire de Dschang "une ville touristique, industrielle et durable à l'horizon 2030, et qui offre de nombreux opportunités pour les affaires".

Chapitre III - RAPPEL DES ENJEUX POUR LE POS DE DSCHANG

II.1 - ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

Au vu du diagnostic urbain, Les enjeux qui se dégagent à l'échelle de la ville sont :

1) Environnement

- ☞ Protéger et mettre en valeur les espaces naturels sensibles (rives du lac municipal le lac 8, les bas fonds marécageux et raphiale) ;
- ☞ Préserver et gérer les espaces verts ;
- ☞ Définir les zones agricoles durables ;
- ☞ Mener une réflexion sur le projet de foresterie urbaine ;
- ☞ Identifier et éradiquer les zones à risque

2) Habitat - Centralité

- ☞ Maîtriser l'urbanisation en privilégiant la restructuration du centre ville;
- ☞ Adapter l'offre en matière d'habitat et diversifier le parc de logements ;
- ☞ Renforcer l'offre en logement social ;
- ☞ Favoriser le renouvellement urbain ;
- ☞ Equilibrer le développement urbain avec la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- ☞ Réduire les espaces agricoles à leur simple expression

3) Déplacements - Transport

- ☞ Améliorer l'offre et la sécurité du transport urbain et inter-urbain ;
- ☞ Assainir le secteur des taxis et moto taxis
- ☞ Mettre en œuvre le projet de contournement du bourg de Dschang
- ☞ Développer les liaisons piétonnes dans les quartiers et le centre urbain ;
- ☞ Améliorer la qualité et concevoir la voirie structurante de la ville ;
- ☞ Rendre fonctionnel l'aérodrome de Dschang.

4) Développement économique

- ☞ Maintenir et conforter les commerces et services dans le centre urbain ;
- ☞ Rééquilibrer l'offre en matière économique et d'emploi ;
- ☞ Favoriser une plate forme d'action entre l'Université, la Municipalité et l'IRAD pour préserver la matière grise dans la ville ;
- ☞ Favoriser la requalification des sites d'activités.

5) La Gouvernance Urbaine

- ☞ Encourager la participation locale ;
- ☞ Consolider le partenariat Nord – Sud et Sud – Sud ;
- ☞ Développer les outils de gestion urbaine et de planification urbaine;
- ☞ Maximiser les recouvrements des recettes de la Commune.

II.2 - ORIENTATIONS THÉMATIQUES

A- Soutenir la structure multipolaire existante et renforcer la centralité

- renforcer les nouveaux pôles résidentiels, commerciaux, administratifs qui sont en cours d'aménagement.
- Réhabiliter le patrimoine architectural et culturel du plateau administratif.
- préserver et soutenir les « fonctions urbaines primaires » de Dschang, par exemple : (la fonction commerciale, avec les marchés A, B et Tsensem, la fonction universitaire, la fonction touristique avec le pôle de développement autour du centre climatique)

B- Préserver et mettre en valeur l'environnement, le cadre de vie et lutter contre les risques.

- étendre l'éclairage public au-delà du centre de la ville.
- créer et préserver des espaces verts diversifiés dans les zones non constructibles.
- Conforter la trame Verte et Bleue et préserver la biodiversité
- protéger les espaces naturels et les secteurs à risque de toutes formes d'urbanisation.
- Mettre en place le projet de foresterie urbaine
- mettre en place un Plan Prévention des Risques (PPR)
- aménager les cours d'eau et les drains
- Préserver l'équilibre des cours d'eau et milieux humides,
- Protéger les espaces naturels quotidiens de la pression urbaine
- Encourager l'utilisation des matériaux locaux de construction et développer les éco-quartiers
- Créer une filière bâtiments pourvoyeuse d'emplois (par exemple la construction bois et brique de terres stabilisées)
- Promouvoir et valoriser l'utilisation des énergies renouvelables : solaire, éolienne, hydraulique
- renforcer les mesures visant à un meilleur traitement des déchets.

C- Promouvoir une politique d'habitat et de développement urbain.

- Restructurer les quartiers dont le développement s'est effectué de manière spontanée
- Encourager les populations à l'amélioration de l'habitat
- Accueillir de nouveaux habitants et diversifier le parc de logements
- Accompagner la mise en œuvre d'une politique foncière en utilisant les DUP
- encourager des mesures incitatives, comme la formation de Groupements d'initiatives Foncières Urbaines (GIFU) suivant la loi N°2004/003 du 21/04/2004 régissant l'urbanisme au Cameroun ;
- Mettre en place une politique stricte et rigoureuse de la mise en valeur des parcelles attribuées en liaison avec l'administration
- Poursuivre et conforter les ZAC
- Occupier les lots de façon rationnelle et limiter l'agriculture urbaine en faisant respecter les cahiers de charges et les règlements d'urbanisme
- prévoir dans les nouveaux lotissements, des habitations plus adaptées à l'amélioration du niveau de vie
- Promouvoir la politique de l'habitat social
- Etendre des services urbains de base
- anticiper le logement des 100 000 nouveaux habitants à Dschang d'ici 2025 soit la construction de 20 000 nouvelles habitations. (25 logements/ ha, soit 800 ha)
- créer des zones de recasement afin de reloger les habitants à déplacer dans les zones à risque.
- anticiper le développement des quartiers avec l'aménagement de trames viaires, d'espaces publics et d'équipements tout en limitant l'étalement urbain.
- Aménager des voies secondaires et tertiaires
- privilégier les « interstices urbain » pour le futur développement de la ville.
- intensifier les efforts en matière d'équipement des zones rurales périphériques
- Encourager la structuration des emplois informels

D- Instaurer un plan de transports et de déplacements et améliorer des voiries et réseaux divers

- Réhabiliter les équipements et sécurisation de l'emprise de l'aérodrome
- Favoriser la fluidité de la circulation urbaine par le projet de création d'une voie de contournement du côté Sud –Est de la ville qui sera reliée par des voies qui desserviront les nouveaux quartiers
- Réhabiliter la Régionale N°17
- Réhabiliter et créer les voies urbaines structurantes
- Recqualifier les entrées de ville et l'axe principale
- Créer un réseau de connexions douces efficace à l'échelle de la ville en vulgarisant les méthodes HIMO
- Améliorer le partage de l'utilisation de certaines voiries en faveur des deux-roues et des piétons
- Matérialiser les signalisations verticale et horizontale sur l'axe principale et certaine voiries structurantes de la ville
- Mettre en place un plan d'adressage de la ville
- Réorganiser des transports urbains et de la circulation
- Créer un stationnement de camion aux entrées de la ville
- Mettre en place la desserte des transports en commun dans la ville
- Renforcer des réseaux d'électricité en réhabilitant et en créant des micros centrales hydroélectriques
- Renforcer des réseaux d'eaux et de l'alimentation en eau potable
- Mettre en place le réseau d'assainissement de la ville

E- Densifier les équipements sociaux, de sports et de loisirs

- Construire des équipements sociaux et collectifs
- Améliorer de l'offre d'infrastructures sportives de haut niveau et de loisirs
- Délocaliser l'abattoir municipal en périphérie de la ville et réaménager cette espace en lieu de loisirs pérenniser et renforcer les infrastructures touristiques (aménagement du lac municipal et la réalisation de grands équipements tel que le musée des civilisations par exemple)

- Accompagner la construction des structures d'accueil pour les étudiants, les sportifs de haut niveau et les intervenants des séminaires et colloques (l'Université prévoit la création d'un CHU, d'un amphithéâtre de plus de 1000 places assises, d'un complexe sportif d'altitude).
- créer des conditions favorables aux investissements nationaux et internationaux (résidences de vacances à proximité du lac municipal et sur la colline signal par exemple)
- Aménager les places publiques (place de l'Indépendance)

F- Booster le développement économique.

- Développer l'offre en direction des loisirs et du tourisme
- Accompagner le dynamisme des pôles économiques en restructurant les différents marchés et en construisant des entrepôts de stockage
- Favoriser l'agriculture viable et durable en zone périurbaine
- créer un pôle industriel pour l'implantation des usines agro-industrielles et des micro-industries de transformation des produits agricoles et forestières
- Développer les TIC
- Créer un centre d'accompagnement et de conseil des entreprises pour passer de l'informel au formel
- stimuler le microcrédit pour la création d'entreprises ainsi que la mise sur pied «d'une maison de l'emploi»

G- Renforcer la gestion urbaine

- Restructurer et renforcer les services municipaux (financiers, techniques, patrimoines)
- Réhabiliter l'hôtel de ville et son bâtiment annexe
- Elaborer des outils de gestion urbaine
- Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Occupation des Sols

Chapitre III - SCHÉMA D'AMENAGEMENT SPATIAL

III.1 - STRUCTURATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE

III.1.1 - Structure urbaine

Le Plan d'Occupation des Sols est fondé sur une structure urbaine qui englobe l'ensemble du territoire du périmètre urbain de Dschang, en tenant compte de la morphologie du site et des modes d'occupation traditionnelle du sol.

Il projette un ensemble structuré où les équipements d'utilisation quotidienne se trouvent à un temps de marche limité et où le sentiment d'appartenance à une communauté peut naître de l'occupation et de l'utilisation même de l'espace.

Un réseau très simple de transport peut être organisé dans cet ensemble et sera articulé par rapport à des centres de services et des pôles de développement de manière à ce que l'accès au centre principal et aux équipements principaux soit rapide et bon marché. Le réseau de voirie doit donc pouvoir être évolutif sans que la structure de départ soit une gêne pour cette évolution.

L'ensemble cohérent projeté suppose une structuration qui part de la parcelle, et passe ensuite par l'arrangement des parcelles entre elles, à la situation de l'habitat par rapport aux équipements communs, à l'organisation des espaces publics et des circulations.

La structure suppose une hiérarchie du simple au complexe, de l'individu à la société en passant par la famille et le groupe; elle suppose aussi des liaisons logiques qui soient le reflet des fonctions qu'abrite chaque constituant de la structure. Ainsi la forme ne sera qu'une conséquence de cette structure. Les constituants de la structure urbaine sont par conséquent :

- La parcelle : pour les parcelles d'habitation, la taille moyenne est prise à 400 m².

- L'ilot : ensemble de parcelles que l'on peut définir comme correspondant à la fois au village élémentaire et/ou au bloc délimité par les voies de circulation dans la ville; un îlot peut regrouper entre 15 et 25 parcelles ou familles. Sa superficie est en moyenne d'un (1) hectare et l'îlot permet de fournir les services de base tels que la borne fontaine, ...
- Le groupe d'îlots ou bloc : un bloc couvre un regroupement d'environ huit (8) îlots et sa superficie est de l'ordre de 8 à 10 hectares. Sa population se situe autour de 1200 personnes. Le bloc s'organise autour des espaces communs tels que l'aire de jeux et les espaces libres. On peut y localiser des équipements tels que :
 - Une école primaire;
 - Dispensaire urbain;
 - Un lieu de culte;
 - Un terrain de sport;
 - Un poste de police.
- Le quartier: c'est un regroupement d'une douzaine de blocs, soit en moyenne 100 hectares, ce qui correspond à une population d'environ 15.000 habitants avec une densité de l'ordre de 150 habitants à l'hectare. Une association de deux à trois quartiers permet d'abriter les équipements exigeants au minimum de couverture 30.000 habitats. Les équipements de base intervenant à cette échelle avec un accès facile et un optimum de fréquentation sont:
 - Équipement d'enseignement secondaire ;
 - Centre social ;
 - Centre de santé ;
 - Commissariat de police ;
 - Marché de proximité;
 - Espace planté, place publique, parc urbain.

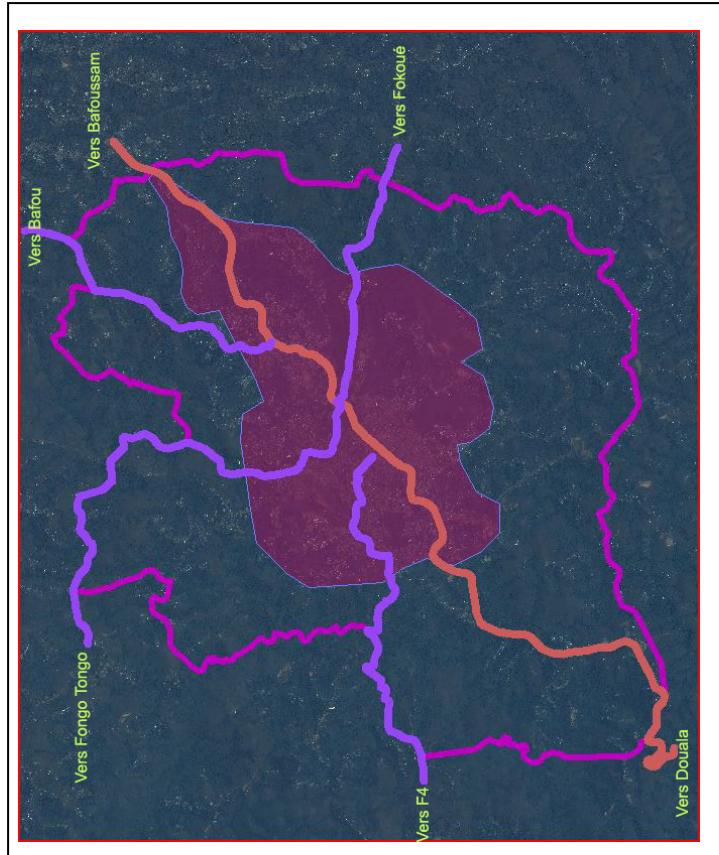
III.1.2 - Principes d'organisation et d'aménagement de l'espace

La forme actuelle de la ville de Dschang est caractéristique d'une forte centralité renforcée par :

- La concentration de la plupart des services au centre de la ville ;
- La convergence de tous les axes routiers ;

Cette organisation centralisée a favorisé le développement de la ville en couronnes concentriques, réduisant les zones périphériques à la seule fonction résidentielle.

Carte 1: organisation centralisée de Dschang

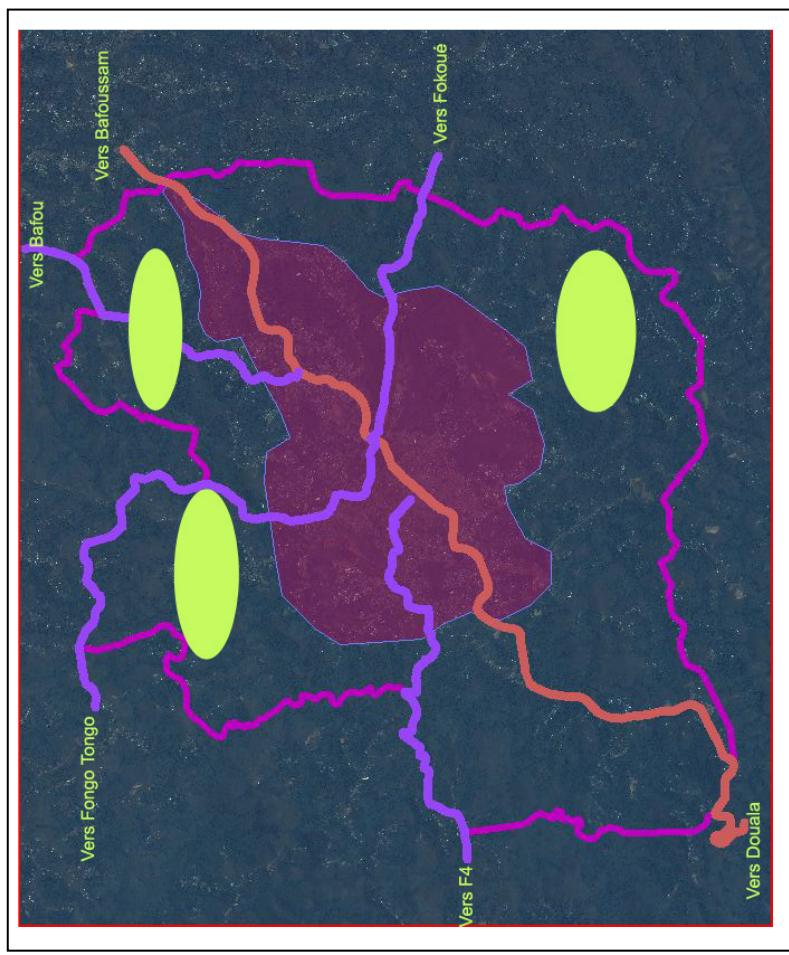


III.1.3 - Potentiel d'accueil du site

La morphologie du site de Dschang permet de distinguer les terrains propices à l'urbanisation (ceux moyennement ou assez vallonnés) des autres types de terrains (collines, zones hydromorphes).

Les potentiels d'accueil les plus importants se trouvent au nord et au Sud Est de la ville.

Carte 2: potentiel d'accueil du site



III.1.4 - Occupation des sols et découpages en zones

Six modes d'occupation des sols ont été définis par rapport à l'usage actuel des terres et des besoins de développement de la ville.

- 1- La zone urbaine : elle correspond à l'espace où l'on retrouve une forte concentration des fonctions suivantes: habitations, activités secondaires et tertiaires et où sont appliquées stricto-sensu les prescriptions d'urbanisme ;
- 2- L'espace rural : il correspond à l'espace où les modes de vie et les densités d'habitat sont de type rural caractéristique de la région de l'Ouest, l'activité principale étant de la classe A1 (exploitation des ressources végétales et animales naturelles)¹;
- 3- Les terres agricoles: il s'agit de l'espace contigu aux rivières Kentsop et Menoua, composé de terres volcaniques ou alluviales et où se pratiquent de manière exclusive les activités agricoles;
- 4- Les zones hydromorphes : elles sont constituées de vallées, de cours d'eau. Souvent très encaissées, elles se retrouvent autant sur les sommets de collines que dans les plateaux et plaines ;
- 5- Les forêts et bois : ce sont des espaces composés de bois qui entourent les chefferies, ou de forêts naturelles que l'on retrouve particulièrement sur les collines ;
- 6- Les zones spéciales: ce sont des zones à accès restreint en raison des activités qui s'y déroulent (armée, emprise aérodrome, ...).

¹ Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies – Département des affaires économiques et sociales- Classification Internationale type, par industrie, des branches d'activité économique – Révision 4 –, 2009

Chapitre IV - LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le chapitre est structuré comme suit :

1. La première partie présente la situation, le contexte et le cadre conceptuel pour la planification et l'aménagement de Dschang;
2. La deuxième partie développe et applique les principes de structuration et d'organisation de l'espace dans la zone de planification proposée. Il explique d'avantage comment la structuration et l'organisation proposées peuvent être réalisées ;
3. La troisième partie propose une distribution de l'occupation du sol à Dschang sur la base de certains critères et principes de base et démontre comment l'occupation du sol peut être gérée ;
4. La quatrième partie projette la population de Dschang de 2013 à 2027, et détermine les besoins possibles de l'habitat et de l'aménagement foncier. Elle démontre en plus comment les besoins en habitat et en aménagement foncier peuvent être réalisés
5. La cinquième partie utilise la population projetée pour projeter la demande et les besoins en équipements publics et communautaires et démontre comment certains de équipements de base peuvent être pourvus et gérés ;
6. La sixième partie présente les plans des équipements de base (réseaux et infrastructures) ambitieux mais réalistes et tournés vers l'avenir, ce qui constitue le cadre fondamental pour une organisation et un aménagement continu de la ville. Elle propose aussi les stratégies pour la réalisation et la gestion de ces réseaux et infrastructures ;

7. La septième partie propose des stratégies pour la gestion des impacts et inquiétudes environnementaux dans le processus de l'aménagement urbain ;
8. Finalement, la huitième partie propose des stratégies pour le développement de la base de l'économie de Dschang, l'amélioration des finances locales, le partenariat et la gouvernance locale pour l'aménagement urbain.

IV.1 - SITUATION ET CONTEXTE

IV.1.1 - Cadre conceptuel pour la planification de Dschang

La planification et l'aménagement de Dschang devraient être guidés par:

- ☞ L'exploitation optimale des opportunités offertes par le site naturel ;
- ☞ Le maintien des avantages et opportunités existants créés par l'homme ;
- ☞ La fourniture d'un plan progressiste proactif, qui soit assez souple.

Bien que les moyens actuels soient limités, les générations futures pourront trouver des moyens pour aménager et gérer la ville pour qu'elle convienne à leurs besoins et désirs.

La technologie et les moyens inadéquats ne devraient donc pas nous limiter dans nos plans et visions pour les générations futures.

Cependant, le plan doit rester réaliste, par apport à nos besoins et moyens actuels, tout en restant assez ambitieux et sensible, à tous les égards, par rapport à l'évolution des moyens, désirs et attentes des générations futures.

IV.1.2 - Extension de Dschang

Actuellement, Dschang prend plus de terrains pour l'aménagement urbain qu'il n'en soit socialement, économiquement et culturellement nécessaire. Dschang s'étend de tous les côtés plus qu'il en faut. Généralement, la ville s'étend de façon disparate et tentaculaire le long des routes qui desservent les villages environnants. Cependant il faut faire quelque chose pour prévenir la survenue de l'expansion incontrôlée.

i. Causes de l'expansion urbaine incontrôlée

Les causes principales de l'expansion urbaine incontrôlée comprennent:

- ☞ La conversion non contrôlée des terrains ruraux en terres urbaines ;
- ☞ Le non aménagement en lotissements des terres urbaines ;
- ☞ L'absence d'un programme systématique pour l'aménagement des terrains urbains ;
- ☞ La nature informelle et la non organisation du marché de terrains urbains ;
- ☞ Le coût élevé des terrains dans les zones centrales et mitoyennes de la ville ;
- ☞ Le fait que les autochtones occupent et construisent sur les terrains hérités ;
- ☞ La spéculation foncière non contrôlée et l'accaparement des terrains.

ii. Impact de l'expansion urbaine incontrôlée

L'impact de la prise de plus de terrains qu'il n'en faut pour l'aménagement urbain implique que:

- ☞ Les investissements réel et prévu de capitaux de la commune pour l'aménagement urbain sont plus élevés qu'il en faut;

- ☞ Les citadins et les visiteurs dépensent plus d'argent et prennent plus de temps pour arriver aux équipements publics et communautaires;
- ☞ Quelques infrastructures et équipements sont sous-utilisés alors que les autres sont sur utilisés;
- ☞ Beaucoup de citadins n'ont pas accès aux services sociaux urbains de base.

IV.1.3 - Consolidation urbaine

Pour encourager la consolidation urbaine, l'espace urbain doit occuper autant de terrains qu'il est socialement, économiquement et culturellement nécessaire.

i. Avantages de la consolidation urbaine

Les avantages de la consolidation urbaine se présentent comme suit:

- ☞ Le conseil municipal dépensera moins d'argent pour offrir à la commune un niveau élevé d'infrastructures et des équipements;
- ☞ Le gouvernement dépensera moins d'argent par hectare et par personne pour aider la commune ;
- ☞ Les habitants et les visiteurs dépenseront moins d'argent et prendront moins de temps, pour utiliser les équipements disponibles ;
- ☞ Les équipements et infrastructures disponibles seront utilisés de façon efficace et optimale ;
- ☞ Beaucoup plus de gens auront accès aux services et infrastructures disponibles.

ii. Conditions nécessaires pour la consolidation urbaine

La consolidation urbaine demande que :

- ☞ Les terrains urbains existants, qui ont été pourvus en routes d'accès, infrastructures et équipements essentiels soient aménagés et utilisés ;
- ☞ Chaque fois que c'est possible, qu'on encourage la construction de bâtiments à étages parce qu'ils occupent plus efficacement l'espace urbain ;
- ☞ L'occupation des terrains progresse éventuellement vers les types d'occupation plus profitables.

iii. Difficultés de la consolidation urbaine

En dépit des avantages de la consolidation urbaine cités ci-dessus, elle fait face aux difficultés suivantes :

- ☞ Les propriétaires des terrains urbains situés dans les zones à aménager mais qui ne peuvent pas assurer ledit aménagement, s'opposera à la consolidation urbaine ;
- ☞ Les pauvres n'ont pas les moyens d'acheter les terrains urbains situés au centre-ville ou dans la zone mitoyenne ;
- ☞ Le rang social, culturel et le statut économique de plusieurs ménages ne convient pas à l'occupation des espaces limités, particulièrement les bâtiments à étages ;
- ☞ Il n'y a pas de garantie que ceux qui seront privés de leurs terrains urbains auront des parcelles ailleurs.

Par conséquence, la consolidation urbaine doit être poursuivie avec beaucoup de prudence à travers une panoplie des garanties et compensations nécessaires.

IV. 1.4 - Limite de l'espace de planification

La zone de planification de la ville de Dschang est limitée comme suit:

- ☞ Au Nord Est par la limite administrative avec le département de NKONG-NI ;
- ☞ Au Nord par la route de Leppe et celle qui va à FONGO TONGO ;

- ☞ A l'Ouest par la rivière KENTSOP ;
- ☞ Au Sud Ouest par les collines de FOREKE-DSCHANG ;
- ☞ Au Sud et Sud Est par la voie de contournement planifiée à long terme.

IV.1.5 - Recommendations

Il est recommandé que l'aménagement urbain pendant les quinze années qui constituent la période de planification du POS, se concentre dans le périmètre urbain. Pour ainsi faire, il faut que :

- ☞ L'aménagement en dehors du périmètre urbain se limite aux activités rurales ;
- ☞ Le morcellement des terrains situés en dehors du périmètre urbain en parcelles urbaines soit limité ;
- ☞ L'extension des réseaux de services publics à l'extérieur de l'espace, soit contrôlée ;
- ☞ La localisation des services collectifs et les équipements sociaux de base soit concentrée dans le périmètre urbain.

IV.1.6 - Résultats attendus

Les résultats attendus du respect des limites du périmètre de planification proposé comprennent :

- ☞ La réduction du coût de l'offre des équipements et l'aménagement urbain ;
- ☞ L'accès équitable aux opportunités urbaines, qu'elles soient économiques, sociales et culturelles ;
- ☞ Les habitants auront accès aux services en moins de temps et avec moins de dépenses ;
- ☞ Une meilleure planification et une poursuite harmonieuse de l'aménagement des terrains urbains.

IV.1.7 - Programmation de la mise en œuvre

- ☞ Contrôler la conversion des terrains ruraux en terrains urbains ;
- ☞ Promouvoir la consolidation urbaine.

IV.1.8 - Responsabilités

La Commune de Dschang est globalement responsable de la déclaration et de la mise en vigueur des limites du périmètre planification.
Cependant, la Commune doit travailler en étroite collaboration avec :

- ☞ Le Sous-préfet ;
- ☞ Le Préfet du Département de la Menoua;
- ☞ Les services locaux du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain;
- ☞ Les services locaux du Ministère du Cadastre, Domaines et des Affaires Foncières
- ☞ Les autorités traditionnelles des communautés villageoises concernées.

IV.1.9 - Pouvoirs de planification de la commune

Pour que la planification urbaine et l'aménagement foncier soient efficaces, les communes ont besoin des pouvoirs ci-après:

- ☞ planifier et imposer le respect du plan dans l'intérêt public ;
- ☞ imposer l'emprise de la chaussée sur les terrains privés ;
- ☞ déterminer et contrôler l'utilisation des terrains urbains ;
- ☞ différer l'occupation des terrains ;

- ☞ spécifier et imposer les zones prioritaires d'aménagement;
- ☞ récupérer les coûts d'aménagement urbain auprès des bénéficiaires: frais d'amélioration et taxes d'exploitation;
- ☞ rejeter ou approuver les transactions foncières et l'enregistrement des titres fonciers ;
- ☞ contrôler l'occupation des terrains et les constructions ;
- ☞ planifier.

IV.1.10 - Obligations de planification des communes

Les communes doivent avoir les obligations suivantes:

- ☞ planifier et assurer un aménagement systématique des terrains ;
- ☞ indemniser ceux qui sont affectés négativement par les décisions de planification et d'occupation des terrains: paiements de compensation et des droits de mise en valeur;
- ☞ recaser les résidents déplacés et les propriétaires dans des conditions améliorées et plus acceptables ;
- ☞ prendre des mesures préventives pour éviter les mises en valeur hasardeuses ;
- ☞ assurer la fourniture des terrains urbains planifiés et les mises en valeur de façon adéquate.

IV.2 - STRUCTURE SPATIALE

IV.2.1 - Problèmes

Actuellement, la structure spatiale de Dschang est confrontée aux problèmes suivants:

- ☞ Extension incontrôlée ;
- ☞ Tissu urbain non structuré ;
- ☞ Manque de base pour pourvoir la ville des équipements et d'infrastructures à la hauteur de la croissance et de l'expansion de l'espace urbain ;
- ☞ Manque de base pour estimer la demande et le besoin en services ;
- ☞ Difficultés d'une surveillance continue de la croissance et de l'évolution spatiale de la ville ;
- ☞ Difficultés d'assurer une localisation correcte des aménagements et un alignement correct des réseaux ;
- ☞ Manque d'organisation harmonieuse de types d'occupation du sol et d'aménagement des terrains.

IV.2.2 - Objectifs

La structure spatiale urbaine proposée vise :

- ☞ Le contrôle de l'expansion de la ville de tous les côtés ;
- ☞ La structuration du tissu urbain afin de permettre l'estimation et la prestation de services et d'infrastructures ;
- ☞ La facilitation d'une surveillance continue de la croissance et de l'évolution spatiale de la ville.

IV.2.3 - Structure spatiale urbaine proposée

La ville de Dschang pour l'instant constitue un grand centre urbain où l'on peut obtenir des biens et services. Elle offre pour l'instant des opportunités économiques, sociales et culturelles et la prestation de services à ses habitants.

IV.2.4 - Capacité d'accueil minimum potentielle de la ville de Dschang

La capacité d'accueil laisse assez d'espace pour accueillir plus de gens à l'avenir par une densification de l'espace urbain.

i. Orientations politiques

L'organisation spatiale de Dschang vise :

- ☞ La création d'une base pour l'organisation et la structuration spatiale continue de Dschang au fur et à mesure qu'elle s'accroît et s'étend ;
- ☞ L'établissement d'une relation étroite entre la prestation de services, réseaux, infrastructures équipements, et la structure spatiale;
- ☞ L'aménagement d'une façon systématique dénomination des places, et la numérotation des parcelles et des maisons ;

ii. Orientations stratégiques

Les stratégies nécessaires pour la restructuration du périmètre de Dschang comprennent :

- ☞ L'utilisation des contraintes naturelles existantes et les infrastructures principales pour la délimitation des unités spatiales ;
- ☞ L'utilisation de la capacité d'accueil des unités statistiques et structures urbaines pour la détermination de l'hiérarchie des structures spatiales ;

- ☞ L'approvisionnement de chaque structure ou unité spatiale urbaine en un niveau de services et infrastructures propre à la capacité d'accueil optimale ;
- ☞ L'établissement d'une relation étroite entre l'ordonnancement de prestation de services et infrastructures, et l'évolution de la population à l'intérieur de chaque unité spatiale.

iii. Résultats attendus

Les résultats attendus comprennent :

- ☞ La localisation et distribution équitable de services et infrastructures ;
- ☞ La prestation efficiente et efficace de services et infrastructures ;
- ☞ L'accès équitable aux services sociaux urbains de base ;
- ☞ La réduction du coût et du temps d'accès aux services et aménagements.

IV.3 - OCCUPATION DU SOL

IV.3.1 - Principaux types d'occupation du sol à Dschang

Les principaux types d'occupation du sol à Dschang comprennent :

i. Occupation du sol à usage résidentiel

- ☞ L'habitat à densité élevée pour les ménages à revenu faible.
- ☞ L'habitat à densité moyenne pour les ménages à revenu moyen.
- ☞ L'habitat à densité base pour les ménages à revenu élevé.
- ☞ L'habitat mixte résidentiel/commercial pour les ménages en transition entre revenu moyen et revenu élevé.

ii. Occupation du sol à usage commercial

- ☞ Marché
- ☞ Zones commerciales.
- ☞ Services.
- ☞ Complexes commerciaux.

iii. Hiérarchie des centres services urbains

- ☞ Centre ville.
- ☞ Centres quartiers.

iv. Espaces verts urbains

- ☞ Réserves naturelles.
- ☞ Parcs et jardins.
- ☞ Espaces vertes des villes secondaires.
- ☞ Jardin zoologique de la ville.
- ☞ Zones protégées.

v. Equipements des sports et loisirs

- ☞ Terrains de jeu pour enfants et petits enfants.
- ☞ Terrains de Football.
- ☞ Complexes sportifs .
- ☞ Stades.
- ☞ Parcs et jardins.

vi. Zone d'administration

- ☞ Départementale.
- ☞ Arrondissement.
- ☞ Municipale.

vii. Zones industrielles

- ☞ Zones des industries légères/des services.

viii. Zones culturels et civiques

- ☞ Cimetières.
- ☞ Centre culturel.

ix. Réseaux et terminaux de transport

x. Services de l'éducation (public, privé)

- ☞ Ecoles maternelles.
- ☞ Ecoles primaires.
- ☞ Etablissements secondaires.
- ☞ Etablissements d'enseignement supérieur.

xii. Services de santé (Publics, privés)

- ☞ Hôpitaux (district).
- ☞ Centres de santé.

xiii. Services des affaires sociales

- ☞ Centres multifonctionnels de promotion de la jeunesse.
- ☞ Centres de la promotion de la femme.
- ☞ Centres pour désavantagés/sous privilégiés.

xiv. Réseaux et infrastructures urbains de base

- ☞ Réseaux et infrastructures de drainage.
- ☞ Réseaux et infrastructures d'assainissement.

- ☞ Réseaux d'électricité;
- ☞ Réseaux et infrastructures de télécommunication;
- ☞ Réseaux de gestion des déchets solides.

IV.3.2 - Stratégies de gestion de l'occupation du sol

i. Eléments de l'occupation du sol

Les éléments de l'occupation du sol à gérer comprennent:

- ☞ Surface du terrain ;
- ☞ Activités humaines ;
- ☞ Moyens de déplacement ;
- ☞ Environnement naturel à protéger.

ii. Problèmes

- ☞ Zone allouée aux activités humaines inadéquate ;
- ☞ Occupation des sols incompatibles par suite de manque de ségrégation appropriée ;
- ☞ Inaccessibilité des activités humaines ;
- ☞ Destruction de l'environnement naturel.

iii. Objectifs

- ☞ Zone allouée à chaque catégorie d'activité humaine adéquate ;
- ☞ Occupation des sols raisonnablement ségrégée ;
- ☞ Accès à chaque catégorie d'occupation des sols facilité ;

☞ Destruction de l'environnement naturel raisonnablement réduite.

iv. Politique de l'occupation du sol

- ☞ Regrouper des occupations des sols existantes qui sont incompatibles et dispersées ;
- ☞ Consolider et améliorer des occupations des sols existantes qui sont compatibles ;
- ☞ Préparer et mettre en vigueur des plans d'occupation du sol dans les nouvelles zones d'expansion urbaine.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Sensibiliser le public sur l'importance de la gestion de l'occupation du sol ;
- ☞ Associer le public à la phase de préparation et à la phase de mise en œuvre de plans d'occupation du sol ;
- ☞ Définir clairement les procédures opérationnelles pour la gestion de l'occupation du sol.

vi. Procédures de gestion de l'occupation du sol

- ☞ Délimiter la zone urbaine ;
- ☞ Préparer et viser les plans d'occupation du sol ;
- ☞ Numériser les plans d'occupation du sol ;
- ☞ Préparer et mettre en vigueur la réglementation relative au zonage de l'occupation du sol ;
- ☞ Vérifier la conformité au zonage de l'occupation du sol dans le processus de :
 - Toute transaction foncière ;
 - Délivrance d'un certificat d'urbanisme ;
 - Délivrance d'un permis de bâtir ;
 - Approbation relative à la modification d'un bâtiment existant ;
 - Approbation relative au changement du type d'occupation du sol.

vii. Règles et réglementation

Les transactions foncières et la délivrance des certificats d'urbanisme, des permis de bâtir et des certificats de conformité doivent se faire en considérant la gestion de l'occupation du sol. Donc, la commune doit préparer et mettre en vigueur une réglementation détaillée relative au zonage de l'occupation du sol.

viii. Résultats attendus

- ☞ Valeur de la propriété foncière améliorée et stabilisée ;
- ☞ Confort et convenances publics assurées ;
- ☞ Conflits engendrés par l'occupation du sol minimisés.

ix. Acteurs

La Commune gère globalement l'occupation du sol. Cependant, cela devrait se faire en collaboration avec :

- ☞ Les propriétaires foncières ;
- ☞ Les habitants ;
- ☞ Les autorités traditionnelles ;
- ☞ Les autorités administratives :
 - - Préfet du Département de la Menoua ;
 - - Sous-préfet
- ☞ Parquet ;
- ☞ Commissariat Central ;
- ☞ Services Déconcentrés du Ministère en charge du Développement Urbain et de l'Habitat ;
- ☞ Services Déconcentrés du Ministère en charge des Domaines ;
- ☞ Tout autre service sectoriel ou agence du gouvernement.

IV.4 - POPULATION, HABITAT ET AMENAGEMENT URBAIN

Population, habitat et aménagement urbain sont étroitement liés. Comprendre la répartition, la composition et la structure de la population permet d'estimer les besoins et la demande en habitat. Elle permet aussi d'estimer la demande en terrain qui peut de satisfaire les besoins en habitat.

IV.4.1 - Population

i. Tendances de la population

Le tableau ci-dessous présente la projection de la population de Dschang de 2013 à 2030. On s'attend qu'elle augmente de 126 392 environ à 208 906. Pendant cette période, l'augmentation annuelle de la population est entre 3 681 et 6 085.

Population, habitat et besoin en foncier projeté

Année	Population projetée	Augmentation de la population	Unité de demeure	Besoin (ha)	fondier
2012	122711				
2013	126392	3681	856	57	
2014	130184	3792	882	58,8	
2015	134089	3905	909	60,6	

2016	138112	4023	936	62,4
2017	142255	4143	964	64,2
2018	146523	4268	993	66,2
2019	150918	4395	1022	68,13
2020	155446	4528	1054	70,26
2021	160109	4663	1085	72,3
2022	164912	4803	1117	74,4
2023	169860	4948	1151	76,7
2024	174955	5095	1185	79
2025	180204	5249	1221	81,4
2026	185610	5406	1258	83,8
2027	191178	5568	1295	86,3
2028	196914	5736	1334	89
2029	202821	5907	1374	91,6
2030	208906	6085	1416	94,4
TOTAL		86 195	20 052	1336,4

ii. Redistribution spatiale de la population

La forme de répartition de la population de Dschang devra être influencée par:

- ☞ l'accessibilité aux terrains;
- ☞ une distribution équilibrée de des occupations du sol;
- ☞ une localisation équilibrée des équipements publics et communautaires ;
- ☞ une distribution équilibrée des services urbains de base.

iii. Avantages dérivés de la redistribution de la population

Dans le futur, la distribution spatial de la population à Dschang sera caractérisée par:

- ☞ la réduction de la concentration des ménages selon les niveaux des revenus;
- ☞ la réduction de la concentration des groupes ethniques dans la direction de leur provenance ;
- ☞ Une distribution plus équilibrée des groupes de population non seulement par les considérations ethniques, mais aussi par le statut socio-économique ;
- ☞ Un mixage croissant de la population et une harmonie sociale.

Ce plan a pour but d'encourager un mixage croissant de la population.

IV.4.2 - Habitat

De 2012 à 2030, si on suppose une taille moyenne du ménage de 4,3 personnes, un total de 20 052 unités de demeure sera nécessaire pour faire face à la population croissante. Ceci signifie qu'une augmentation annuelle de 856 à 1416 nouvelles unités de demeures sera nécessaire annuellement pour répondre à la population croissante.

i. Distribution spatiale des besoins de l'habitat

Le modèle de la distribution spatiale des besoins de l'habitat devra correspondre au modèle de distribution de la population au point 4.2. ci-dessus.

Distribution des besoins en habitat par groupe de revenus à l'horizon 2030.

Catégorie d'habitat	Pourcentage %	Unité de demeure
Habitat à bon standing	7,8	1564
Habitat à moyen standing	19,3	3870
Habitat à faible revenu	71,1	14 257
Habitat mixte commercial	1,8	361
TOTAL	100	20 052

Source : K.P.P. Plus 2013

IV. 4.3 - Besoins en terrains pour l'habitat

Le tableau ci-dessous montre aussi les besoins fonciers correspondants pour faire face à l'accroissement en population d'une part et d'habitat d'autre part de 2012 à 2030. On a besoin d'au moins un total de 1336,4 hectares pendant cette période pour faire face à l'augmentation générale en besoins de l'habitat. Sur une base annuelle, entre 57 et 94,4 hectares sont nécessaires annuellement pour combler le besoin en habitat.

Distribution de la demande en terrain pour habitat à l'horizon 2030.

Catégorie d'habitat	%	Besoin en foncier
Habitat à bon standing	7,8	104,23
Habitat à moyen standing	19,3	257,92
Habitat à faible revenu	71,1	950,18
Habitat mixte commercial	1,8	24,07
TOTAL	100	1336,4

i. Problèmes de l'habitat

- ☞ Habitat de mauvaise qualité pour les couches de la population aux revenus faibles et moyens ;
- ☞ Habitat généralement inadéquat pour les pauvres.

ii. Objectifs

- ☞ Améliorer la qualité de l'habitat des personnes aux revenus faibles et moyens ;
- ☞ Augmenter l'offre de l'habitat pour les pauvres en milieu urbain.

iii. Politique de l'habitat

Créer les conditions qui permettent aux personnes aux revenus faibles et moyens d'améliorer leur habitat et augmenter leur offre de l'habitat.

iv. Stratégies

- ☞ Faciliter l'accès au terrain pour les pauvres ;
- ☞ Faciliter l'accès au financement et crédits de l'habitat ;
- ☞ Faciliter l'accès à l'assistance technique pour l'habitat ;
- ☞ Promouvoir le développement et l'utilisation des matériaux locaux de construction ;
- ☞ Restructurer les bidonvilles ;
- ☞ Encourager le remplissage des parcelles vides ;
- ☞ Organiser l'offre des parcelles pour habitat ;
- ☞ Organiser le marché de l'habitat ;
- ☞ Simplifier les procédures d'approbation des permis de bâtir ;
- ☞ Standardiser les parcelles et plans de l'habitat pour les pauvres ;
- ☞ Organiser, regrouper et former les ouvriers de construction.

v. Résultats attendus

- ☞ Réduction de l'incidence de maladies suite à l'amélioration de la qualité de l'habitat ;
- ☞ Beaucoup plus de personnes pauvres et familles démunies vivent dans un habitat décent ;
- ☞ Plus de familles possèdent leurs propres maisons ;
- ☞ Investissement rationnel dans l'offre de l'habitat.

vi. Partenaires et acteurs

- ☞ La Commune ;
- ☞ Services déconcentrés de développement urbain et habitat ;
- ☞ Services déconcentrés des domaines et cadastre ;
- ☞ Préfet et sous-préfet ;
- ☞ Institution en charges des fonds (PPTE) ;
- ☞ Unions des coopératives d'épargne et de crédit ;
- ☞ Fonds pour l'aménagement ;
- ☞ Partenaires financiers ;
- ☞ Banques commerciales ;
- ☞ ONG locales ;
- ☞ Autorités traditionnelles.

IV. 4.4 - Programme d'amélioration de l'habitat

i. Eléments du programme d'amélioration de l'habitat

A) Zones d'habitat existant

- ☞ Restructuration des zones d'habitat dégradées;
- ☞ Densification et consolidation des zones d'habitat sous occupées;
- ☞ Réhabilitation des maisons délabrées.

B) Zones d'habitat à créer

- ☞ Habitat social pour les pauvres ;
- ☞ Lotissement communal ;
- ☞ Programmes de lotissement de recasement ;
- ☞ Programme des lotissements privés haut standing.

ii. Programme d'habitat social

C) Quartiers

- ☞ Signal ;
- ☞ Assui ;
- ☞ Tsinkop ;
- ☞ Tchouale ;
- ☞ Lefatsa ;
- ☞ Titia.

iii. Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles du programme d'habitat social doivent :

- ☞ Sélectionner et acquérir les sites de l'habitat social ;
- ☞ Négocier les fonds ;
- ☞ Arpenter les sites pour habitat social ;
- ☞ Elaborer des plans de lotissement ;
- ☞ Développer partiellement les réseaux de routes et de drainage ;
- ☞ Pourvoir les utilités de base telles que l'eau et l'électricité ;
- ☞ Allouer les parcelles aux pauvres ;
- ☞ Assister financièrement et techniquement les pauvres ;
- ☞ Contrôler l'aménagement et la construction sur les sites ;
- ☞ Améliorer progressivement les sites de l'habitat social.

iv. Sources de financement

Les sources potentielles de financement du programme d'habitat social incluent :

- ☞ Les fonds de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) ;
- ☞ Subventions du ministère chargé de l'habitat ;
- ☞ La Commune elle même ;
- ☞ Contributions des bénéficiaires ;
- ☞ Bailleurs de fonds intéressés (ONU Habitat).

v. Programme de viabilisation des sites

A) Quartiers

Les programmes de viabilisation des sites pour l'habitat pourront être réalisés par la MAETUR et la SIC ou directement par la Commune.

B) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles des programmes viabilisation des sites doivent nécessiter :

- ☞ La mobilisation des fonds pour les programmes de viabilisation des sites ;
- ☞ La sélection et l'acquisition des sites ;
- ☞ L'arpentage et la planification des sites ;
- ☞ Le développement des sites par:
 - Construction des réseaux de routes et de drainage ;
 - Connexion de l'eau et de l'électricité ;
 - Balisage des parcelles.
- ☞ L'allocation des parcelles à ceux qui peuvent se les permettre ;
- ☞ Le contrôle de l'aménagement et de construction ;
- ☞ Pourvoir progressivement des infrastructures publiques et communautaires:
 - Etablissements scolaires ;
 - Marchés ;
 - Centre commercial ;
 - Infrastructures de sport et de loisirs ;
 - Espaces verts.
- ☞ La gestion et l'exploitation des programmes de viabilisation des sites.

C) Sources de financement

Les sources potentielles de financement des programmes de viabilisation des sites incluent :

- ☞ MAETUR ;
- ☞ SIC ;
- ☞ FEICOM ;
- ☞ La Commune;
- ☞ MINHDU ;
- ☞ Banques commerciales ;
- ☞ Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
- ☞ Bailleurs de fonds.

D) Acteurs

- ☞ La Commune ;
- ☞ MINHDU ;
- ☞ Population concernée.

E) Procédures opérationnelles pour la restructuration des zones à habitat dégradé

1) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles de restructuration des zones de l'habitat incluent:

- ☞ Identifier les zones à restructurer ;
- ☞ Examiner et justifier les besoins de restructuration ;
- ☞ Négocier le financement ;
- ☞ Préparer les programmes de restructuration ;

- ☞ Mobiliser les ressources locales et la participation des parties prenantes locales ;

Mettre en œuvre les programmes de restructuration par :

- Amélioration des réseaux de routes et de drainage ;
- Extension des utilités publiques telle que l'eau potable et l'électricité ;
- Améliorer les équipements des eaux usées ;
- Améliorer les équipements publics et communautaires ;
- Réhabiliter les maisons délabrées ;
- Recaser les personnes déplacées ;
- Etablir les titres fonciers ;
- Gérer et maintenir les sites.

2) Partenaires et acteurs

La restructuration des bidonvilles est un exercice délicat et compliqué qui doit impliquer:

- ☞ Les habitants ;
- ☞ Propriétaires des terrains ;
- ☞ Investisseurs dans le domaine ;
- ☞ Autorités traditionnelles ;
- ☞ Organisations de la société civile ;
- ☞ Organisations de la communauté de base ;
- ☞ Commune ;
- ☞ Le ministère chargé de l'habitat ;
- ☞ Bailleurs de fonds (ONU- habitat, Cité Afrique etc.).

vi. Occupation des parcelles vides

Plusieurs parcelles vides ou partiellement aménagées se trouvent sur les zones intérieure et intermédiaire de la ville. Ces parcelles doivent être identifiées et aménagées pour une utilisation optimum du terrain et les infrastructures et équipements existants.

A) Quartiers

- ☞ Centre urbain ;
- ☞ Madagascar ;
- ☞ Vallée ;
- ☞ Fiankoplana ;
- ☞ Assui ;
- ☞ Assentsa ;

B) Procédures opérationnelles

Les procédures opérationnelles d'occupation des parcelles vides incluent.

- ☞ Identifier les parcelles et sites qui doivent être occupées;
- ☞ Etendre et améliorer les voiries, le drainage et les équipements publics des sites ;
- ☞ Faciliter l'accès au financement de l'habitat et l'assistance technique ;
- ☞ Imposer les impôts sur les parcelles sous aménagées et non construites.

C) Les sources de financement

Les sources possibles de financement de l'occupation des parcelles inoccupées et sous aménagées incluent :

- ☞ Crédit Foncier du Cameroun ;

- ☞ Banques commerciales ;
- ☞ Union des coopératives d'épargne et de crédit ;
- ☞ Crédit des sociétés immobilières ;

vii. **Lotissements privés**

Les propriétaires des terrains privés peuvent faire des contributions considérables à l'habitat. Cependant, leurs contributions doivent être coordonnées et contrôlées afin de réduire les subdivisions spontanées et hasardeuses des terrains coutumiers et privés. Ceci voudrait que:

- ☞ La subdivision des terrains privés doit être autorisées par la Commune;
- ☞ L'aménagement des lotissements privés et subdivisions doit être contrôlé ;
- ☞ La commercialisation des terrains dans les lotissements privés doit être transparente pour assurer que les plans de lotissements approuvés sont respectés ;
- ☞ La gestion et l'entretien des lotissements privés doivent être contrôlés.

viii. **Plans de recasement**

Le réaménagement de Dschang devra aboutir au déplacement de plusieurs propriétaires et ménages qui doivent être recasés avec soin sur les sites permanents et dans les maisons décentes.

Les procédures opérationnelles de recasement doivent impliquer:

- ☞ L'acquisition des sites pour les plans de recasement ;
- ☞ La planification et le lotissement des sites ;
- ☞ L'aménagement partiel et viabilisation des sites par l'offre des:
 - Réseaux de base de routes et de drainage ;
 - Utilités publiques comme l'eau et l'électricité.

- ☞ L'allocation des parcelles à ceux qui doivent être recasés ;
- ☞ La provision de l'assistance technique et financière à ceux qui doivent être recasés ;
- ☞ Le contrôle des constructions sur les parcelles ;
- ☞ L'amélioration progressive de l'aménagement du site ;
- ☞ La provision des infrastructures publiques et communautaires et services comme:
 - Etablissements scolaires ;
 - Espaces verts ;
 - Marchés ;
 - Boutiques ;
 - Etc.

Les principales sources de financement des plans de recasement incluent:

- ☞ Budgets de la Commune ;
- ☞ Subventions du ministère chargé de l'habitat et du développement urbain ;
- ☞ Bailleurs de financement: ONU Habitat, Cité Afrique etc.

ix. Réhabilitation des maisons délabrées

La réhabilitation des maisons délabrées, abandonnées et inachevées à l'intérieur du périmètre urbain existant doit impliquer:

- ☞ L'identification des maisons.
- ☞ La provision de l'assistance technique et financière aux propriétaires des terrains concernés.
- ☞ Le contrôle des travaux de réhabilitation.
- ☞ L'imposition des impôts sur les terrains non aménagés par les personnes affectées.

Les sources de financement de la réhabilitation de l'habitat incluent:

- ☞ a) Les propriétaires ;
- ☞ b) Le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- ☞ c) Les banques commerciales ;
- ☞ d) Les unions des coopératives d'épargne et de crédit.

IV.4.5 - Gestion de l'aménagement des terrains urbains

i. Eléments de l'aménagement du terrain urbain

Les éléments de l'aménagement urbain sont:

- ☞ La surface totale qui doit être aménagée sur une période spécifique ;
- ☞ La surface de terrain aménagée pour les différents aspects d'occupations du sol ;
- ☞ Le nombre de parcelles aménagées pour les ménages à revenus faibles, moyens et élevés ;
- ☞ Provision des sites à aménager en:
 - Routes ;
 - Drainage ;
 - Eau potable ;
 - Énergie (électricité) ;
 - Installations de l'assainissement.
- ☞ Subdivision du terrain en parcelles (lots) ;
- ☞ Aménagement des sites et des parcelles ;
- ☞ Disponibilité des équipements publics et communautaires.

ii. Problèmes

- ☞ Les subdivisions spontanées et anarchiques des terrains en parcelles urbaines ;
- ☞ La conversion inorganisée et spontanée des terrains ruraux en terrains urbains ;
- ☞ Offre inadéquate des terrains planifiés et aménagés pour les différents aspects de l'occupation du sol et particulièrement pour l'habitat ;
- ☞ Coût élevé des terrains aménagés et viabilisés ;
- ☞ Occupation des sites vulnérables qui devraient être protégés ;
- ☞ Réseaux et infrastructures irréguliers et incohérents ;
- ☞ Inaccessibilité des sites occupés ;
- ☞ Connexions irrégulières à l'eau et à l'électricité ;
- ☞ Plusieurs maisons ne sont pas connectées aux services urbains de base ;
- ☞ Sites mal drainés ;
- ☞ Les sites pour les infrastructures et équipements collectifs ne sont pas prévus.

iii. Objectifs

- ☞ Assurer l'offre adéquate et continue des terrains planifiés et aménagés pour différents types d'occupation du sol particulièrement pour l'habitat des pauvres ;
- ☞ Assurer un accès équitable aux terrains pour l'habitat des pauvres ;
- ☞ Fournir des réseaux, infrastructures et utilités de base.

iv. Stratégie

- ☞ Remembrement des terrains privés à l'intérieur des zones d'aménagement prioritaires ;
- ☞ Planifier et partiellement aménager les terrains misé en commun (vente) ;

- ☞ Acquérir tous les terrains pour usage collectif et habitat social ;
- ☞ Réattribuer de manière proportionnelle des terrains aux propriétaires originaux ;
- ☞ Protéger les terrains à usage collectif ;
- ☞ Attribuer aux pauvres les terrains pour habitat social ;
- ☞ Contrôler la vente et l'aménagement sur les terrains privés.

v. Règles et Règlements

Les règles et règlements spécifiques sont nécessaires pour :

- ☞ La déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- ☞ Remembrement et réattribution des terrains ;
- ☞ Attribution des terrains pour l'habitat social ;
- ☞ Protection des terrains à usage collectif ;
- ☞ Contrôle de la vente et de l'aménagement sur les terrains privés dans les zones d'aménagement prioritaires.

vi. Procédures d'aménagement foncier

- ☞ Elaboration de la carte foncière de la ville de Dschang ;
- ☞ Détermination des besoins et la demande foncières ;
- ☞ Etudes de faisabilité pour la déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- ☞ Déclaration des zones prioritaires d'aménagement ;
- ☞ Planification des zones prioritaires d'aménagement ;
- ☞ Aménagement des zones prioritaires d'aménagement ;
- ☞ Réattribution foncière ;
- ☞ Contrôle et suivi de l'aménagement foncier et la construction ;
- ☞ Installation des équipements collectifs.

Acteurs et partenaires

La Commune a la principale responsabilité de l'aménagement et de l'approvisionnement des terrains urbains. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- ☞ Les occupants du domaine national ;
- ☞ Propriétaires des terrains privés ;
- ☞ Autorités traditionnelles ;
- ☞ Services des domaines et des affaires foncières ;
- ☞ Services du développement urbain et de l'habitat ;
- ☞ Autorités publiques de l'aménagement urbain ;
- ☞ Autorités de supervision de la Commune ;
- ☞ Les ONG locales (observateurs indépendants).

IV.5 - SERVICES COLLECTIFS

Les services collectifs sont des services urbains de base qui ont des localisations et sites particuliers et requiert que les bénéficiaires se déplacent vers eux pour en bénéficier.

IV.5.1 - Composantes

i. Équipements publics

- ☞ Équipements de l'éducation ;

- ☞ Équipements de santé.

ii. Equipements communautaires

- ☞ Equipements de bien-être social ;
- ☞ Equipements civiques et culturels ;
- ☞ Marchés ;
- ☞ Equipements de stationnement urbain ;
- ☞ Equipements de sport et loisirs ;
- ☞ Salles publiques et communautaires.

IV.5.2 - Problèmes

- ☞ Mal localisé ;
- ☞ Espace inadéquat ;
- ☞ Mauvais site ;
- ☞ Inaccessibles ;
- ☞ Capacités inadéquates ;
- ☞ Sous utilisés ;
- ☞ Sur utilisés.

IV.5.3 - Objectifs

- ☞ Localisation équilibrée en respectant le modèle de distribution de la population ;
- ☞ Provision adéquate de l'espace ;
- ☞ Site convenable ;

- ☞ Facilement accessible ;
- ☞ Capacité adéquate ;
- ☞ Utilisation effective des équipements disponibles ;
- ☞ Réduction de la pression sur les équipements existants.

IV.5.4 - Orientations politiques

Pour réaliser ces objectifs, ce plan a pour but de :

- ☞ Utiliser les équipements existants de façon optimale ;
- ☞ Rapprocher étroitement la fourniture des équipements futurs avec les tendances et répartition des besoins et de la demande ;
- ☞ Impliquer les principales parties prenantes dans la planification, la localisation et le choix du site des équipements.

IV.5.5 - Orientations stratégiques

- ☞ Estimer la fourniture des équipements en se basant sur la capacité d'accueil des unités spatiales ;
- ☞ Examiner les niveaux actuels de fourniture et d'utilisation des équipements ;
- ☞ Ajuster les localisations, sites et capacités ;
- ☞ Rapprocher la fourniture, localisation et sites des nouveaux services collectifs avec les tendances et répartition des besoins et demande.

IV.5.6 - Résultats attendus

La fourniture des équipements publics et communautaires doit avoir pour but l'obtention des résultats suivants :

- ☞ a) Réduction du temps et du coût des déplacements de et envers les équipements ;

- ☞ b) Eviter la pression des embouteillages sur les équipements existants;
- ☞ c) Minimisation des accidents dus à des mauvaises localisations et sélection des sites ;
- ☞ d) Fourniture d'un accès équitable aux équipements urbains et sociaux de base.

IV.5.7 - Acteurs

La Commune doit jouer un rôle plus actif dans la fourniture, localisation, site convenable et gestion des équipements publics et communautaires. Il doit contrôler et exprimer les besoins et demandes des équipements publics chez les autorités pourvoyeuses. Il doit faciliter l'accès aux terrains et mobiliser les bénéficiaires directs et communautés locales de contribuer et participer dans la fourniture des services collectifs. Finalement, il doit aussi créer un environnement favorable en vue d'attirer les financements pour les services collectifs urbains et sociaux de base.

IV.5.8 - Localisation des services collectifs

i. Équipements de l'éducation

Le tableau ci-dessous présente les normes et standards utilisés dans la planification de la fourniture future en établissements scolaires publics à Dschang. Ceci est fait en supposant que le gouvernement a la responsabilité principale d'éduquer ses citoyens. Les pourvoyeurs confessionnels et privés laïcs offrent des types alternatifs d'éducation à ceux qui peuvent se le permettre et complètent la contribution du gouvernement.

Équipements publics de l'éducation	Seuil de la population	Rayon d'influence	Standards d'espace
Maternelle	3000 - 5000	500 m	
Primaire	5000 - 10 000	1 km	0,5 ha
Secondaire général	5000 - 20 000	2,5 km	2 ha
Secondaire Technique	5000 - 20 000	2,5 km	5 ha
Université	Plus de 100 000	RAS	50 a

A) Ecoles maternelles

Le tableau ci dessous montre l'écart estimé et la projection des besoins des écoles maternelles à Dschang de 2012 à 2030. Ceci est basé sur le standard qu'une population de 3 000 à 5000 personnes peuvent nécessiter une école maternelle à l'intérieur d'un rayon de 500m. Les écoles maternelles doivent être pourvues à des distances pouvant être couvertes à pied par un enfant de 0 - 5 ans sans traverser des routes principales. Ainsi, une école maternelle doit avoir un faible ratio élèves/maitre et des effectifs réduits par classe.

Chaque quartier résidentiel de 5 000 à 10 000 personnes doit avoir 2-3 écoles maternelles. Il est aussi recommandé que sur 5 écoles maternelles, le gouvernement doit pourvoir au moins trois pendant que les religieux et les établissements privés laïcs pourvoient au plus deux. Ceci donne la possibilité de choisir et donne la possibilité aux pauvres d'accéder aux écoles maternelles abordables.

Année	Population projetée	Augmentation de la population	Projection
2012	122711		
2013	126392	3681	1
2014	130184	3792	1
2015	134089	3905	1
2016	138112	4023	1
2017	142255	4143	1
2018	146523	4268	1

2019	150918	4395	1
2020	155446	4528	1
2021	160109	4663	1
2022	164912	4803	1
2023	169860	4948	2
2024	174955	5095	2
2025	180204	5249	2
2026	185610	5406	2
2027	191178	5568	2
2028	196914	5736	2
2029	202821	5907	2
2030	208906	6085	2
TOTAL		86 195	26

Carte de répartition et de projection des écoles maternelles

B) Ecoles primaires

Le tableau ci-dessous montre l'écart estimé et la demande projetée en écoles primaires publiques à Dschang de 2012 à 2030. Les estimations sont faites à partir des standards que 5 000 personnes peuvent nécessiter une école primaire publique dans un quartier résidentiel. L'augmentation annuelle de la population indique que Bafoussam a besoin d'un établissement primaire public chaque année pour pouvoir faire face à la demande croissante. En conséquence, le gouvernement a besoin de pourvoir au moins quatre écoles primaires publiques chaque année.

Année	Population projetée	Augmentation de la population	la Projection
2012	122711		
2013	126392	3681	0
2014	130184	3792	0
2015	134089	3905	0
2016	138112	4023	0
2017	142255	4143	0
2018	146523	4268	0
2019	150918	4395	0
2020	155446	4528	0

2021	160109	4663	0
2022	164912	4803	0
2023	169860	4948	1
2024	174955	5095	1
2025	180204	5249	1
2026	185610	5406	1
2027	191178	5568	1
2028	196914	5736	1
2029	202821	5907	1
2030	208906	6085	1
TOTAL		86 195	8

Carte de projection des écoles primaires

C) Collèges et lycées d'enseignement général

D) Services de santé publique

Standards proposés pour les équipements de santé.

Niveau des équipements de santé	Niveau d'approvisionnement	Seuil de population	Rayon d'influence	Allocation d'espace (Hectares)
Centres de santé	Secteur	50-100,000	2.5km	2 hectares
Hôpital de district	Ville secondaire	100-150,000	4.0km	5 hectares
Hôpital général	Ville	200-500,000	5.0km	7-10 hectares
Hôpital de référence	Région	Plus de 500,000	Plus de 10.0km	10-15 hectares

ii. Equipements communautaires

Les équipements publics et communautaires sont des services urbains de base qui ont des localisations et sites particuliers les bénéficiaires se déplacent vers eux pour en bénéficier.

Marchés urbains

Les standards proposés pour les équipements de marché et des achats sont récapitulés dans le tableau suivant :

Equipement de marché	Seuil de population	Rayon d'influence	Standard d'espace
Boutiques du coin	500 - 1 000	500m	200m ²
Boutique de quartier	5 - 10 000	1.5km	500m ²
Marchés et boutiques du secteur	50 - 100 000	2.5km	1.0 hectares
Marchés et boutiques de la ville secondaire	100 - 150 000	3.5km	3.0 hectares
Marchés Central et boutiques	200 - 500 000	5.0km	5.0 hectares

IV.5.9 - Gérer les équipements urbains de stationnement

i. Eléments

- ☞ Localisation ;
- ☞ Choix du site ;
- ☞ Disponibilité de terrain ;
- ☞ organisation du site ;
- ☞ Services et équipements disponibles ;
- ☞ Gestion.

ii. Problèmes et caractéristiques

La localisation, le choix du site, l'aménagement et la gestion des équipements de stationnement à l'intérieur de la ville de Dschang sont organisés et caractérisés par :

- ☞ L'absence des règles et règlements pour guider la localisation et le choix du site des gares routières ;
- ☞ Les gares routières clandestines sont localisées à des zones et carrefours non sûrs ;
- ☞ Les équipements de stationnement se développent là où les équipements commerciaux et de marchés se trouvent ;
- ☞ La commune ne génère pas de revenus adéquats de gares routières dispersées et localisées au hasard.

Il y a un besoin réel de planifier, aménager et régler les équipements de stationnement dans une ville à croissance rapide comme Dschang.

iii. Objectifs

- ☞ Pourvoir des équipements de stationnement adéquats ;
- ☞ Assurer une localisation et un choix du site approprié des équipements de stationnement ;
- ☞ Assurer un aménagement approprié des équipements de stationnement ;
- ☞ Assurer une gestion satisfaisante des équipements de stationnement.

iv. Plan des équipements de stationnement urbains

- ☞ Les gares routières centrales ;
- ☞ Les gares routières de personnes vivant hors de la ville mais travaillant ou faisant les courses dans la ville ;
- ☞ Stationnements des camions ;
- ☞ Stationnements de ville secondaire.

v. Guides

Les stratégies de fourniture des équipements de stationnement urbains impliquent :

- ☞ La préparation et le respect des règles et règlements sur les équipements de stationnement ;
- ☞ L'acquisition et l'aménagement effectifs des équipements de stationnement dans la Commune ;
- ☞ Récupérer les coûts de fourniture des équipements urbains de stationnement chez les utilisateurs et les bénéficiaires.

vi. Règles régiissant la localisation des agences de voyages

- ☞ Interdiction de se localiser le long des artères ;
- ☞ Distance de la route d'accès aux limites de la parcelle : emprise plus 50m ;
- ☞ Distance entre l'entrée et la sortie 50m de l'axe ;
- ☞ Surface minimale ;
- ☞ Forme régulière ;
- ☞ Equipements publics communautaires :(Urinoir, Toilettes publiques, Magasins, Garage des voitures, Arrêt taxi, Zone d'attente des passagers, Poubelle, Site bien drainé, Poste de sécurité).

vii. Procédures opérationnelles

- ☞ Effectuer des études de faisabilité du fonctionnement des gares routières existantes ;
- ☞ Préparer et approuver des plans pour la fourniture des gares routières communales ;
- ☞ Mobiliser des fonds pour la fourniture des gares routières communales ;
- ☞ Acquérir des sites pour les gares routières communales ;
- ☞ Planifier les sites pour les gares routières communales ;
- ☞ Concevoir des structures pour les gares routières communales ;
- ☞ Aménager des sites pour les gares routières et construire les équipements nécessaires ;

☞ Gérer et entretenir les gares routières communales.

viii. Résultats attendus

- ☞ Réduction du coût et temps de déplacement de et vers les gares routières ;
- ☞ Augmentation de la sécurité des gares routières ;
- ☞ Réduction de l'embouteillage dû à la mauvaise localisation des gares routières ;
- ☞ Augmentation de la commodité publique dans l'utilisation des gares routières.

IV.5.10 - Equipements de sports et loisirs

Le tableau ci-dessous présente les normes et standards des équipements de sports et de loisirs.

Equipements de sport et récréation	Seuil de population	Rayon d'influence/ Distance	Standards d'espace
Terrain de jeu des petits enfants	500 - 1 000	50m	100m ²
Terrain de jeu des enfants	500 - 1 000	200m	200m ²
Terrain de football	5 000 - 10 000	1.0km	6000m ²
Parc et centre de récréation du quartier	5 000 -10 000	500m	1.0hectare
Complexe sportif	50 - 100 000	2.0km	2.0hectares
Stade de ville	200 - 500 000	5.0km	10.0hectares
Parcs et jardins	200 - 500 000	Plus de 5.0km	Plus de 10.0hectares

IV.6 - EQUIPEMENTS URBAINS DE BASE

Les composantes des réseaux et infrastructures urbains de base incluent:

- ☞ Réseaux et infrastructures de transport ;
- ☞ Réseaux et infrastructures de drainage ;
- ☞ Réseaux de fourniture d'eau potable ;
- ☞ Réseaux et infrastructures d'électricité ;
- ☞ Systèmes d'assainissement des eaux usées ;
- ☞ Réseaux de communication .

La situation actuelle des réseaux urbains à Dschang est caractérisée par:

- ☞ Réseaux incohérents ;
- ☞ Mauvais état des réseaux ;
- ☞ Réseaux et infrastructures mal conçus et construits ;
- ☞ Sous capacité des réseaux existants ;
- ☞ Réseaux mal entretenus ;
- ☞ Réseaux mal gérés .

IV.6.1 - Hiérarchie proposée des réseaux de voirie urbaine

i. Problèmes

- ☞ Hiérarchie incohérente des réseaux de voirie urbaine ;

☞ Distribution déséquilibrée des réseaux routiers.

ii. Objectifs

- ☞ Pourvoir une hiérarchie cohérente de voirie urbaine ;
- ☞ Pourvoir une distribution équilibrée des voiries.

IV.6.2 - Hiérarchie proposée des voiries urbaines

Les objectifs spécifiques de planification de la hiérarchie proposée des réseaux de transport urbain incluent:

- ☞ Economie du temps de déplacement à l'intérieur et à travers la ville ;
- ☞ Réduction du coût de déplacement, transport des biens et d'obtention des services ;
- ☞ Utilisation des structures et conception des routes comme élément du paysage urbain ;
- ☞ Minimiser les accidents routiers dus aux mauvais alignements et conceptions.

Pour réaliser ces objectifs, les principes de planification suivants ont été utilisés:

- ☞ Déviation de la circulation qui passe à travers aussi loin que possible de la ville, ville secondaire et les zones d'intense activité ;
- ☞ Pourvoir le choix des routes qui mènent au centre de service et zones d'activités ;
- ☞ Pourvoir des modes alternatifs de déplacement à l'intérieur de la ville comme:
 - Marche à pied ;
 - Motocyclette ou bicyclette ;
 - Voitures ;
 - Eventuellement taxi, mini bus et un système de bus (transport en commun) dans toute la ville.

- ☞ Utiliser les routes principales pour séparer les zones d'activités distinctes ;
- ☞ Assurer que chaque hiérarchie de voirie joue des fonctions spécifiques sans interférence ;
- ☞ Assurer une distribution équilibrée de chaque hiérarchie des routes à l'intérieur de la ville.

i. Orientations politiques

La politique d'amélioration des réseaux de transport urbain devrait avoir pour but de développer progressivement un réseau de transport durable et cohérent par :

- ☞ L'amélioration et la réhabilitation des routes existantes ;
- ☞ L'extension du réseau de transport existant pour faire face aux besoins et demandes actuels ;
- ☞ Assurer un entretien régulière et de routine des réseaux et infrastructures urbains pour protéger et conserver ceux existants ;
- ☞ La diversification des réseaux de transport en accord avec les nouvelles possibilités et opportunités ;
- ☞ L'extension continue des réseaux de transport pour cadrer les tendances et répartitions des besoins et demandes de déplacement.

ii. Stratégies

Les stratégies clés pour l'amélioration du réseau de transport urbain à Dschang devraient inclure:

- ☞ La clarification des rôles et responsabilités des acteurs clés dans le secteur ;
- ☞ La mobilisation des ressources locales pour les réseaux et infrastructures routières ;
- ☞ La création d'un forum de concertation continue ;
- ☞ L'assurance d'une gestion efficiente et effective des ressources disponibles ;
- ☞ L'attraction des financements extérieurs et assistance technique adéquats ;

☞ L'assurance d'une exploitation rationnelle des infrastructures existantes à travers les mesures de recouvrement des coûts aux bénéficiaires directs.

IV.6.3 - Plan de transport de la ville de Dschang

i. Modes de transport intra urbain

Le mouvement de personnes et des biens qui sortent et entrent à Dschang est assuré par les modes suivants de transport par ordre d'importance:

- ☞ Marche à pied ;
- ☞ Motocyclettes commerciales ;
- ☞ Taxis de ville ;
- ☞ Bicyclettes ;
- ☞ Voitures privées ;
- ☞ Porte tout.

ii. Modes de transport interurbain

Le mouvement de personnes et des biens qui sortent et entrent à Dschang est assuré par les modes suivants de transport par ordre d'importance:

- ☞ Bus express de 30 et 70 places ;
- ☞ Minibus ;
- ☞ Camions poids lourds et semi remorques ;
- ☞ Voitures privées ;

☞ Motocyclettes à l'intérieur des zones dans lesquelles les populations vivent et travaillent ou font leurs courses en ville.

iii. Problèmes

Les principaux problèmes de transport à Dschang comprennent: -

- ☞ Fourniture insatisfaisante des infrastructures piétonnes sûres;
- ☞ Infrastructures non séparées pour véhicules, piétons, motocyclettes et bicyclettes;
- ☞ Services de transport de masse inadéquats et mal organisés.

iv. Objectifs

Les principaux objectifs du plan de transport de Dschang comprennent:

- ☞ Fournir des infrastructures piétonnes adéquates et sûres pour à l'intérieur et entre les zones d'activité;
- ☞ Séparer raisonnablement les transports par véhicules, piétonnes par motocyclette et bicyclette;
- ☞ Organiser et pourvoir les facilités et services de transport de masse abordables à l'intérieur des zones dans lesquelles les populations vivent et travaillent ou font leurs courses dans la ville.

v. Orientations stratégiques

Les principales stratégies d'amélioration des facilités et services de transport à Dschang devront comprendre:

- ☞ Fourniture d'une hiérarchie du réseau routier urbain cohérente et équilibrée;
- ☞ Décongestion des routes très fréquentées par la réglementation des constructions et occupation irrégulières des entreprises publiques;
- ☞ Diversification des modes et moyens de transport pour offrir des choix alternatifs aux moins aptes;
- ☞ Assurer une gestion appropriée des infrastructures et équipements de transport disponibles;

- ☞ Fourniture des facilités de stationnement adéquates et sécurisées à des endroits stratégiques
- ☞ Assurer une localisation appropriée de l'occupation du sol de sorte qui peuvent réduire, équilibrer et redistribuer la demande de déplacement.

vi. Résultats attendus

Les résultats attendus du plan de transport devront comprendre;

- ☞ Une augmentation de la demande de déplacement à l'intérieur et hors de la ville;
- ☞ Une augmentation du confort, sécurité et commodité de voyage.

vii. Partenaires et acteurs

La Commune a la responsabilité principale du transport à l'intérieur et hors de la ville. Cependant, elle doit travailler en collaboration avec:

- ☞ Le ministère chargé du développement urbain ;
- ☞ Le service de la sécurité publique ;
- ☞ Le ministère chargé des transports ;
- ☞ Opérateurs économiques dans le secteur des transports ;
- ☞ Société civile, organisations non gouvernementales et des sociétés de base dans le secteur des transports ;
- ☞ Bailleurs de fonds.

IV. 6.4 - Drainage

i. Éléments

- ☞ Drainage naturel ;
- ☞ Canaux et structures du drainage routier ;
- ☞ Drainage des propriétés individuelles.

ii. Problèmes

- ☞ Destruction de l'environnement naturel ;
- ☞ Obstruction des canaux de drainage naturel ;
- ☞ Drainage naturel non construit ;
- ☞ Ruissellement rapide ;
- ☞ Absence des canaux et structures du drainage routier ;
- ☞ Canaux et structures de drainage routier sous dimensionnés ;
- ☞ Canaux et structures de drainage routier mal construits ;
- ☞ Canaux et structures de drainage non ou mal construits ;
- ☞ Propriétés privées et individuelles mal drainées ;
- ☞ Absence d'une hiérarchie cohérente des réseaux de drainage.

iii. Objectifs

- ☞ Destruction de l'environnement naturel réduite ;
- ☞ Obstruction des canaux de drainage naturel minimisée ;
- ☞ Drains et structures routiers adéquats pourvus ;
- ☞ Drains et structures routiers dimensionnés de façon adéquate ;

- ☞ Drains et structures routiers bien construits ;
- ☞ Propriétés privées et individuelles drainées de façon adéquate ;
- ☞ Réseaux de drainage cohérents pourvus ;
- ☞ Réduction des inondations dans la ville.

iv. Orientations politiques

- ☞ Clarifier les rôles et responsabilités ;
- ☞ Pourvoir les financements stables et sûres ;
- ☞ Assurer des études et conceptions appropriées pour les infrastructures de drainage ;
- ☞ Assurer un contrôle effectif des cours d'eau et canaux de ruissellement.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Prévenir l'occupation des canaux de drainage naturel ;
- ☞ Récupérer les canaux de drainage naturel occupés ;
- ☞ Pourvoir un drainage adéquat des routes ;
- ☞ Recouvrir les coûts de la valeur ajoutée sur les propriétés ;
- ☞ Clarifier les procédures.

vi. Acteurs

- ☞ La Commune;
- ☞ Services de l'habitat et du développement urbain ;
- ☞ Services des travaux publics ;
- ☞ Communautés bénéficiaires.

vii. Résultats attendus

- ☞ Réduction des inondations ;
- ☞ Réduction des dommages sur les propriétés et la perte en vies humaines ;
- ☞ Réduction des dommages aux éléments routiers.

IV.6.5 - Réseaux et infrastructures d'eau potable

i. Eléments

- ☞ Sources d'eau potable ;
- ☞ Capacités des sources d'eau potable ;
- ☞ Qualité de l'eau potable ;
- ☞ Hiérarchie des réseaux de fourniture d'eau potable :

 - ☞ Accès à l'eau potable : borne - fontaine;
 - ☞ Maintenance des réseaux et infrastructures d'eau potable : faible.

ii. Problèmes

- ☞ Qualité de l'eau potable insatisfaisante ;
- ☞ Hiérarchie des réseaux d'eau potable incohérente ;
- ☞ Distribution déséquilibrée d'une eau potable ;
- ☞ Réseaux et infrastructures mal alignées et construites ;
- ☞ Réseaux et infrastructures mal entretenus.

iii. Objectifs

- ☞ Harmoniser et intégrer la gestion de plusieurs sources d'eau potable ;
- ☞ Augmenter les capacités totales des sources d'eau potable pour continuellement satisfaire l'accroissement de la demande ;
- ☞ Contrôler régulièrement la qualité d'eau potable des différentes sources ;
- ☞ Planifier et pourvoir une hiérarchie cohérente des réseaux de fourniture d'eau potable ;
- ☞ Assurer une distribution équitable d'eau potable à travers le périmètre urbain ;
- ☞ Assurer un alignement et construction appropriées des réseaux et infrastructures d'eau potable ;
- ☞ Assurer une maintenance appropriée des réseaux et infrastructures d'eau potable.

iv. Orientations politiques

La Commune a la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'eau potable sûre à l'intérieur du périmètre urbain et de la municipalité. Les capacités de fourniture d'eau potable existantes doivent être utilisées de façon optimale tout en augmentant continuellement la capacité totale pour faire face aux demandes croissantes. Le développement des réseaux et infrastructures d'eau potable doivent être durables et pérennes.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour la fourniture d'eau potable ;
- ☞ Mobiliser les financements adéquats pour la fourniture d'eau potable ;
- ☞ Rapprocher les réseaux et capacités d'eau potable à la demande et à l'aménagement foncier ;
- ☞ Faciliter les procédures de connexion et de paiement ;
- ☞ Assurer une prompte maintenance ;
- ☞ Assurer des contrôles de qualité réguliers.

vi. Règles et règlements

- ☞ Tous les réseaux d'eau potable doivent être placés le long des emprises et des deux côtés des voiries primaires, secondaires et tertiaires ;
- ☞ Tous les tuyaux de distribution d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'eau moins 1m en dessous de la surface de la route ;
- ☞ Tous les tuyaux d'accès d'eau potable doivent être enterrés à la profondeur d'eau moins 0,5m en dessous de la surface ;
- ☞ Les tuyaux de fourniture publique doivent être pourvus des deux cotés des voiries primaires et secondaires où que nécessaire ;
- ☞ Toutes les bornes fontaines publiques doivent être bien drainées dans les canaux de drainage existants ;
- ☞ Une borne fontaine doit servir au plus 1 000 personnes.

vii. Procédure de gestion de l'offre d'eau potable

Une procédure pratique recommandée pour la gestion de l'offre d'eau potable implique:

- ☞ Les consommateurs potentiels font la demande d'eau potable ou de connexion à la Commune;
- ☞ La Commune approuve et instruit la connexion si possible ;
- ☞ La Commune transmet la demande des zones sans eau potable au MINNEE ;
- ☞ La Commune et le MINNEE étudient et approuvent l'adduction d'eau potable ;
- ☞ La Commune demande l'offre de l'eau potable à l'agence de production d'eau potable et à l'agence municipale de l'eau ;
- ☞ L'agence de production de l'eau potable ou l'agence Municipale de l'eau font des études et envoie le devis à la Commune ;
- ☞ La Commune paie cette agence pour l'offre de l'eau potable ;
- ☞ Ces agences fournissent de l'eau potable à la zone approuvée en conséquence ;
- ☞ La Commune et la communauté bénéficiaire procèdent à la réception de l'adduction d'eau ;
- ☞ La Commune approuve la connexion d'eau potable aux domiciles privés ;
- ☞ La Commune pourvoit les bornes fontaines publiques ;

- ☞ Les bénéficiaires paient à l'agence municipale de l'eau ;
- ☞ Les bénéficiaires rapportent le besoin de maintenance aux différentes agences ;
- ☞ La Commune par le billet des différentes agences répare toutes les pannes et donne la facture aux bénéficiaires

viii. Résultats attendus

- ☞ Une offre d'eau potable durable et pérenne ;
- ☞ Un accès équitable à l'eau potable sûre ;
- ☞ Amélioration de la santé des bénéficiaires.

IV.6.6 - Fourniture d'énergie

i. Éléments

- ☞ Capacités des sources d'énergie ;
- ☞ Sources d'énergie alternatives ;
- ☞ Réseaux de fourniture d'énergie ;
- ☞ Infrastructures et installations énergétiques ;
- ☞ Système de distribution de l'énergie ;
- ☞ Accès à l'énergie ;
- ☞ Maintenance des réseaux, infrastructures et installations.

ii. Problèmes

- ☞ Dépendance excessive à une seule source d'énergie : électricité ;
- ☞ Capacités limitées de la fourniture en électricité ;

- ☞ Réseaux connectés aériens hasardeux ;
- ☞ Distribution déséquilibrée de l'électricité ;
- ☞ Réseaux, infrastructures et installations mal entretenus ;
- ☞ Coût élevé de connexion à l'électricité ;
- ☞ Goulots d'étranglement dans le paiement des factures ;
- ☞ Coupures fréquentes d'électricité ;
- ☞ Coût élevé du gaz domestique ;
- ☞ Dépendance excessive vis-à-vis du bois de chauffage, ce qui exerce la pression sur l'environnement.

iii. Objectifs

- ☞ Diversifier les sources de l'énergie ;
- ☞ Stabiliser et augmenter la capacité d'électricité ;
- ☞ Rapprocher étroitement d'une part la hiérarchie des réseaux d'énergie et d'autre part la structure spatiale urbaine proposée et la hiérarchie des réseaux routiers ;
- ☞ Développer graduellement les réseaux souterrains de fourniture d'énergie ;
- ☞ Rapprocher étroitement la distribution collective d'énergie et les tendances de la demande dans le temps et l'espace ;
- ☞ Assurer une maintenance régulière des réseaux, infrastructures et installations de l'offre collective de l'énergie ;
- ☞ Simplifier les procédures de connexions aux réseaux électriques et réduire les coûts de connexion.

iv. Orientations politiques

Dans le processus de la décentralisation en cours, la Commune, doit avoir la responsabilité générale d'assurer une offre adéquate, équilibrée et équitable d'une source alternative d'énergie collective.

Cependant en même temps, une utilisation optimale doit être faite de la fourniture en électricité existante tandis que les capacités doivent être augmentées et les sources diversifiées pour faire face aux demandes énergétiques domestiques et industrielles sans cesse croissantes et changeantes. Le développement des réseaux, infrastructures et installations de l'offre énergétique doit être durable. De ce fait, les agences de fourniture de l'énergie doivent travailler en étroite collaboration avec la Commune.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Clarifier et rationaliser les rôles et responsabilités pour l'offre d'énergie ;
- ☞ Mobiliser les fonds adéquats au niveau de la communauté urbaine pour l'offre en énergie ;
- ☞ Diversifier les sources collectives d'énergie ;
- ☞ Associer étroitement les représentants des bénéficiaires dans la prise des décisions relatives à la fourniture énergétique.

vi. Règles et règlements

Hierarchie des réseaux	Emprises publiques	Distance par rapport à l'axe	Remarques
Haute tension	30-45m	15-22.5m	
Moyenne tension	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise =6m
Basse tension	20-30m	10-15m	Pour les lignes souterraines. Emprise =6m
Lignes de distribution	5-10m	2.5-5m	Pour les lignes souterraines. Emprise =1m

vii. Procédures de gestion de l'offre de l'énergie

Les procédures opérationnelles de gestion de l'offre de l'énergie comprennent :

- ☞ Les consommateurs potentiels font la demande d'énergie ou de connexion à la Commune;
- ☞ La Commune approuve et instruit la connexion si possible ;
- ☞ La Commune transmet la demande des zones au MINEE ;
- ☞ La Commune et le MINEE étudient et approuvent le réseau de distribution d'électricité ;
- ☞ La Commune demande l'offre en énergie à l'agence de distribution d'énergie et à l'agence municipale de l'énergie ;
- ☞ L'agence de distribution d'énergie ou l'agence Municipale de l'énergie font des études et envoie le devis à la Commune ;
- ☞ La Commune paie cette agence pour l'offre en énergie ;
- ☞ Ces agences fournissent de l'énergie la zone approuvée en conséquence ;
- ☞ La Commune et la communauté bénéficiaire procèdent à la réception ;
- ☞ La Commune approuve la connexion d'électricité aux domiciles privés ;
- ☞ Les bénéficiaires patient à l'agence municipale de l'énergie ou à l'agence de distribution d'énergie ;
- ☞ Les bénéficiaires rapportent le besoin de maintenance aux différentes agences ;
- ☞ La Commune par le billet des différentes agences répare toutes les pannes et donne la facture aux bénéficiaires

viii. Résultats attendus

- ☞ Offre énergétique durable et pérenne ;
- ☞ Accès équitable à l'offre énergétique ;
- ☞ Répartition juste des revenus de l'offre énergétique.

IV.6.7 - Système d'assainissement des eaux usées

i. Éléments d'assainissement des eaux usées

- ☞ Eaux usées domestiques ;
- ☞ Eaux usées publiques ;
- ☞ Réseaux d'eaux usées ;
- ☞ Stations d'épuration des eaux usées ;
- ☞ Réseaux et installations d'assainissement des eaux usées.

ii. Problèmes

- ☞ Toilettes mal construites, pas sûres et non hygiéniques ;
- ☞ Fosses septiques et puisards mal construits ;
- ☞ Demeures sans toilettes et urinoirs habituels ;
- ☞ Latrines et toilettes non évacuées régulièrement ;
- ☞ Disposition des eaux usées dans un environnement ouvert ;
- ☞ Système de gestion de l'assainissement des eaux usées non organisé ;
- ☞ Absence d'un système planifié collectif d'assainissement des eaux usées.

iii. Objectifs

- ☞ Assurer une construction des toilettes, latrines, fosses septiques et puisards sûre et hygiénique ;
- ☞ Assurer une fourniture adéquate des équipements d'assainissement des eaux usées domestiques et publics ;
- ☞ Assurer une évacuation et un traitement sûrs des eaux usées ;
- ☞ Assurer une organisation appropriée de la gestion de l'assainissement des eaux usées ;

- ☞ Planifier et programmer le développement d'un système collectif d'assainissement des eaux usées.

iv. Systèmes et réseaux d'égouts

Jusqu'alors, Dschang dépend des unités individuelles de gestion d'égouts localisées sur les unités de demeure, propriété et zones d'activités individuelles.

Pendant que des efforts significatifs doivent être faits dans l'aménagement et la gestion des unités individuelles de traitement des eaux usées, à long terme, un réseau d'égouts est inévitable.

Considérant la topographie de Dschang, le plan propose trois réseaux séparés d'égouts et stations d'épuration et qui se présentent comme suit :

Chaque réseau collectif proposé d'assainissement des eaux usées est composé de :

- ☞ Une station d'épuration et de libération située au point le plus bas ;
- ☞ Un réseau principal qui se vide dans les stations d'épuration ;
- ☞ Un réseau primaire de collecteur des eaux usées qui collecte des principales unités spatiales telles que les quartiers et déversent dans le tronc ;
- ☞ Un réseau secondaire de collecteur qui collecte des blocs et îlots et déversent dans le réseau primaire ;
- ☞ Les collectionneurs locaux connectent les ménages, immeubles et zones d'activité individuels et les déversent dans le réseau secondaire.

v. Orientations politiques

- ☞ Améliorer et réhabiliter les mauvais équipements domestiques d'assainissement des eaux usées existant ;
- ☞ Organiser l'évacuation, le traitement et la libération des eaux ;
- ☞ Assurer un contrôle effectif de la construction des équipements domestiques d'assainissement des eaux usées ;
- ☞ Pourvoir les équipements d'égouts adéquats dans les lieux publics ;
- ☞ Planifier et construire progressivement les systèmes collectifs d'égouts sur la base de la structure spatiale proposée de la ville.

vi. Orientations stratégiques

- ☞ Clarifier les rôles et les responsabilités pour la gestion de l'assainissement des eaux usées ;
- ☞ Effectuer une étude sur l'état des équipements d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- ☞ Effectuer des études de faisabilité sur le besoin des équipements d'assainissement des eaux usées ;
- ☞ Développer les équipements partagés d'égouts dans les zones à habitat dense ;
- ☞ Instituer une inspection régulière des équipements d'assainissement des eaux usées domestiques ;
- ☞ Introduire les technologies d'assainissement des eaux usées domestiques accessibles et appropriées ;
- ☞ Chercher des financements sûrs et stables pour l'aménagement d'un système collectif d'assainissement des eaux usées.

vii. Règles et règlements

- ☞ Santé publique ;
- ☞ Permis de bâtir ;
- ☞ Certificat d'aptitude.

viii. Procédures de gestion

- ☞ Inspection sanitaire régulière des équipements d'assainissement des eaux usées domestiques ;
- ☞ Procédures du permis de bâtir.

ix. Acteurs

La Commune a la responsabilité principale de la gestion de l'assainissement des eaux usées. Cependant, elle doit travailler en étroite collaboration avec :

- ☞ Propriétaires ;
- ☞ Occupants des maisons ;
- ☞ Santé publique ;
- ☞ Services du développement urbain et de l'habitat ;
- ☞ Chefs de quartiers.

X. Résultats attendus

- ☞ Amélioration de la santé des populations ;
- ☞ Réduction de la pollution environnementale.

IV.7 - ENVIRONNEMENT URBAIN

Les principaux éléments de l'environnement urbain incluent:

- ☞ Zones protégées ;
- ☞ Espace vert urbain ;
- ☞ Hygiène et salubrité publiques ;
- ☞ Gestion des déchets solides ;
- ☞ Assainissement ;
- ☞ Pollution de l'environnement ;
- ☞ Paysage urbain et architecture ;
- ☞ Addressage public et toponymie.

IV.7.1 - Gestion des zones protégées

i. Eléments des zones protégées

Les zones protégées dans la ville incluent les sites vulnérables, risquant et scéniques qui ne doivent pas être occupées, aménagées ou construites. Ils incluent:

- ☞ Tous les cours d'eau ;
- ☞ Plaines inondées ;
- ☞ Fortes pentes ;
- ☞ Points de captage d'eau ;
- ☞ Réserves naturelles ;

- ☞ Sites scéniques déclarées ;
- ☞ Zones protégées déclarées ;
- ☞ Toutes les emprises publiques:
 - Routes principales ;
 - Routes primaires ;
 - Routes secondaires ;
 - Haute et basse tensions ;
 - Canalisations d'eau ;
 - Canalisations des eaux usées ;
 - Lignes de télécommunications.

ii. Problèmes

Actuellement, l'environnement urbain est généralement:

- ☞ Non salubre ;
- ☞ Non plaisant ;
- ☞ Inconfortable ;
- ☞ Non convenable ;
- ☞ Manque d'harmonie due à:
 - occupation et constructions illégales et irrégulières ;
 - Destruction de l'environnement naturel ;
 - Activités favorables au glissement de terrain à l'inondation et aux accidents ;
 - Manque de confort et de commodité environnementale ;
 - Non valorisation des sites touristiques.

iii. Objectifs

- ☞ Réduire la destruction de l'environnement naturel ;
- ☞ Réduire les possibilités de glissement de terrain, inondation et accidents ;
- ☞ Augmenter la beauté, le confort et la commodité de la ville.

iv. Orientations politiques

- ☞ Protéger, conserver, récupérer et développer les sites vulnérables afin de réduire les risques et les désastres naturels ;
- ☞ Acquérir, aménager et gérer les espaces verts formels ;
- ☞ Vulgariser les lois environnementales ;
- ☞ Contribuer à un développement durable.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Réglementation des sites protégés ;
- ☞ Contrôle sur les sites protégés ;
- ☞ Aménager et valoriser de façon progressive les sites protégés ;
- ☞ Recaser ceux qui sont affectés.

vi. Règles et règlements

- ☞ Toutes les propriétés existantes avec titre foncier et permis de bâtir à l'intérieur des zones protégées approuvées doivent être maintenus jusqu'à nouvel avis;
- ☞ Toutes les propriétés existantes sans titre foncier et permis de bâtir doivent être détruites et nettoyées après une notification appropriée et adéquate à la charge des contrevenants;
- ☞ Toutes les propriétés et immeubles nouvellement acquis doivent respecter les règles et règlements stipulés ;
- ☞ Etude d'impact environnemental avant tout investissement.

vii. Procédures de gestion

- ☞ Désigner et déclarer tous les sites protégés ;
- ☞ Promulguer le règlement intérieur de gestion des sites protégés ;
- ☞ Digitaliser tous les sites protégés ;
- ☞ Rejeter toutes les transactions foncières ;
- ☞ Rejeter tous les certificats d'urbanisme sur les sites protégés ;
- ☞ Rejeter tous les permis de bâtir sur les sites protégés ;
- ☞ Évaluer l'aménagement sur les sites protégés ;
- ☞ Recaser graduellement les occupants ;
- ☞ Développer et restaurer les sites.

viii. Résultats attendus

- ☞ Confort de l'environnement naturel assuré ;
- ☞ L'invasion des sites protégés est contrôlée ;
- ☞ Les impacts négatifs sur l'environnement urbain sont réduits ;
- ☞ Les désastres naturels dues aux inondations, glissement de terrain, désertification, etc. sont évités ;
- ☞ Les textes réglementaires sur les sites protégés sont décrétés et mise en application ;
- ☞ Les sites protégés sont aménagés et gérés ;
- ☞ Les personnes déplacées sont recasées sur les sites alternatifs ;
- ☞ Les zones protégées sont vraiment protégées pour la postérité.

ix. Acteurs

Les organes exécutifs et législatifs de la Commune ont les responsabilités principales. Cependant, ils doivent travailler avec les représentants locaux de :

- ☞ Ministère en charge des domaines ;
- ☞ Ministère en charge du développement urbain ;
- ☞ Ministère en charge de l'environnement ;
- ☞ Ministère des Forêts et de la Faune ;
- ☞ Autorité de tutelle (sous-préfet, et préfet) ;
- ☞ Société civile ;
- ☞ ONG locales.

IV.7.2 - Système des espaces verts

i. Eléments de l'espace vert

- ☞ Zones protégées :
 - Cours d'eau et plaines inondables ;
 - Fortes pentes ;
 - Ressources naturelles.
- ☞ Emprises des voiries publiques ;
- ☞ Parcs et jardins de la ville ;
- ☞ Parcs et jardins des villes secondaires ;
- ☞ Parcs des districts ;
- ☞ Infrastructures sportives ;

- ☞ Parc zoologique de la ville ;
- ☞ Les Cimetières.

ii. Problèmes

- ☞ Absence d'un système organisé et formel d'espaces verts urbains ;
- ☞ Espaces verts non aménagés et mal gérés ;
- ☞ Espaces verts informels et non protégés ;
- ☞ Rôles et responsabilités de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts confondus ;
- ☞ Difficultés liées à l'acquisition et à la conservation des terrains pour espaces verts urbains.

iii. Objectifs

- ☞ Un système organisé de production des espaces verts urbains est créé ;
- ☞ Rôles, responsabilités et procédures de planification, d'aménagement et de gestion des espaces verts sont clairement définies ;
- ☞ L'accès au terrain pour les espaces verts urbains facilité ;
- ☞ Mesures appropriées pour la protection des espaces verts urbains pourvues ;
- ☞ Ressources adéquates pour les espaces verts urbains pourvues.

iv. Orientations politiques

Tous les espaces verts formels et informels existant sont la propriété publique et entretenus en tant que tels.

v. Orientations stratégiques

- ☞ Identifier et documenter les espaces verts formels et informels existants ;
- ☞ Déclarer tous les espaces verts d'utilité publique formels et informels existants ;

- ☞ Planifier, développer et gérer les espaces verts existants ;
- ☞ Continuer de planifier, acquérir et gérer les espaces verts.

vi. Partenaires et acteurs

La Commune est responsable de la protection et gestion des zones protégées en collaboration avec les représentants locaux de:

- ☞ Ministère chargé du Développement Urbain ;
- ☞ Ministère chargé des Domaines et du Cadastre ;
- ☞ Ministère chargé des Sports et de l'Education Physique ;
- ☞ Ministère chargé de des Forêts et de la Faune ;
- ☞ MINEDD ;
- ☞ Autorités administratives ;
- ☞ Communautés bénéficiaires ;
- ☞ ONG locales.

vii. Règles et règlements

Les règles et règlements pertinents doivent être préparés et appliquées concernant :

- ☞ Norme de la création, aménagement et utilisation des espaces verts ;
- ☞ Possession propriété et gestion ;
- ☞ Maintenance et amélioration.

viii. Procédures de gestion

- ☞ Désigner les espaces verts ;
- ☞ Délimiter les espaces verts ;

- ☞ Acquérir les espaces verts ;
- ☞ Concevoir chaque espace vert ;
- ☞ Mobiliser les fonds pour l'aménagement des espaces verts ;
- ☞ Aménager chaque espace vert ;
- ☞ Occupier et utiliser les espaces verts ;
- ☞ Gérer et entretenir chaque espace vert.

x. Résultats attendus

- ☞ Amélioration les conditions environnementales urbaines désirables ;
- ☞ Augmentation du confort et commodités publics.

IV.7.3 - Plan d'hygiène et de salubrité urbaine

i. Eléments d'hygiène et de salubrité

- ☞ Fosses sceptiques
- ☞ Conditions d'habitation :
 - Ventilation ;
 - Toilettes et latrines ;
 - Alentours.
- ☞ Cabinets publics d'aisance :
 - Toilettes et latrines ;
 - Urinoirs.
- ☞ Lots sous développés ;
- ☞ Gestion des cours d'eau ;
- ☞ Pollution de l'eau ;

- ☞ Contrôle des agents nuisibles et des rongeurs ;
- ☞ Gestion des déchets solides ;
- ☞ Pollution de l'air.

ii. Types d'espaces urbains

- ☞ Propriétés privées occupées ;
- ☞ Propriétés privées vacantes ;
- ☞ Services publics ;
- ☞ Etablissements scolaires ;
- ☞ Etablissements sanitaires ;
- ☞ Marchés ;
- ☞ Gare routière des voitures et des camions ;
- ☞ Abattoirs ;
- ☞ Parcs et jardins publics ;
- ☞ Équipements de sports et de loisirs ;
- ☞ Zones protégées et réserves naturelles ;
- ☞ Entreprises pour les voiries publiques.

iii. Acteurs et partenaires

- ☞ Propriétaires ;
- ☞ Locataires et occupants ;
- ☞ Fournisseurs des services ;
- ☞ Organisations de base de la communauté ;
- ☞ Organisations non gouvernementales locales (ONGL) ;
- ☞ Autorités traditionnelles :

- Chefs de quartiers.
- ☞ Autorités de tutelles la commune :
 - Préfets ;
 - Sous-préfets .
- ☞ Commune :
 - Organe législatif ;
 - Organe exécutif.
- ☞ Services du gouvernement central :
 - Ministère chargé des communes ;
 - Ministère chargé de l'urbanisme et du développement urbain ;
 - Ministère chargé de l'environnement ;
 - Ministère charge de la santé ;
 - Ministère chargé des Forêts et de la Faune.

iv. Mesures à prendre

- ☞ Programme de sensibilisation sur l'hygiène et salubrité ;
- ☞ Renforcement des règles d'hygiène et salubrité ;
- ☞ Inspection environnementale ;
- ☞ Inspections sanitaires, motivations et sanctions régulières ;
- ☞ Etablir les plans d'action d'hygiène et de salubrité.

v. Cr éation d'un fond d'hygiène et de salubrité

La création d'un fond d'hygiène et de salubrité pourra se faire avec la contribution de :

- ☞ La Commune ;
- ☞ Opérateurs économiques ;

- ☞ Propriétaires ;
- ☞ Habitants ;
- ☞ Subventions du gouvernement central ;
- ☞ Assistance technique et financière des partenaires de développement.

vi. Création d'un comité d'hygiène et salubrité de la ville

1. Mission

- Mobilisation des ressources pour hygiène et salubrité publiques ;
- Assurer une utilisation efficiente des ressources pour une hygiène et salubrité effective.

2. Représentants de la commune

- Maire (président) ;
- Deux conseillers municipaux ;
- Chef des services techniques de la commune.

3. Gouvernement

- Sous-préfet: Conseiller ;
- Santé publique: Conseiller technique ;
- Sécurité publique: membre ;
- Service local de l'état chargé de l'environnement ;
- Service local d'état chargé de l'urbanisme et du développement urbain.

4. Autorités traditionnelles

- Représentants des chefs de quartiers: membre.

5. Communauté
 - ONG locale concernée ;
 - Représentant des propriétaires ;
 - Représentant des opérateurs économiques ;
 - Buyam sellam ;
 - Associations des commerçants ;
 - Organisation des transporteurs ;
 - Société civile (syndicats).

IV.7.4 - Gestion des déchets solides

- i. Eléments et aspects de gestion des déchets solides
 - ⌚ Composantes des déchets solides (plastiques etc.) ;
 - ⌚ Gestion de la pré collection ;
 - ⌚ Sites de collection ;
 - ⌚ Equipements des déchets ;
 - ⌚ Collection et transport ;
 - ⌚ Traitement des déchets (recyclage) ;
 - ⌚ Déchargement des déchets ;
 - ⌚ Financement de la gestion des déchets ;
 - ⌚ Technologie de gestion des déchets ;
 - ⌚ Sources des déchets solides ;
 - ⌚ Organisation de la gestion des déchets solides.

ii. Problèmes

- ☞ Gestion inefficace des déchets urbains ;
- ☞ Organisation insatisfaisante de la gestion des déchets solides ;
- ☞ Utilisation d'une technologie de gestion des déchets solides inappropriée ;
- ☞ Entretien de site de décharge finale ;
- ☞ Financements inadéquats ;
- ☞ Inaccessibilité des unités de génération et de point collecte.

iii. Objectifs de la gestion des déchets solides

- ☞ Gestion effective des déchets solides assurée ;
- ☞ Organisation satisfaisante de la gestion des déchets solides évidente ;
- ☞ Technologie appropriée de gestion des déchets solides adoptée ;
- ☞ Fonds adéquats de la gestion des déchets solides pourvus ;
- ☞ Accessibilité des points de collecte et de décharge assurée.

iv. Système de gestion des déchets solides

Les points de collecte des déchets solides devraient être localisés à l'intervalle de 150-200m de part et d'autre le long des routes distributrices tertiaires, secondaires et primaires.

v. Orientations politiques

- ☞ Minimiser la génération des déchets solides au niveau des sources de production ;
- ☞ Encourager le triage et le recyclage des déchets à leur source de production ;
- ☞ Assurer une collecte, un traitement et un déchargement des déchets solides réguliers et efficace ;
- ☞ Promouvoir une exploitation économique des déchets solides ;

Les options de la politique de gestion des déchets solides comprennent:

- ☞ Développer les capacités de la Commune dans la gestion des déchets solides;
- ☞ Faire une privatisation sélective aux entrepreneurs locaux de la gestion des déchets solides sur les places publiques;
- ☞ Engager le service et les sociétés spécialisées de gestion des déchets solides: HYSACAM.

vi. Orientations stratégiques

- ☞ Sensibiliser le public sur la gestion de la pré collection des déchets solides ;
- ☞ Clarifier les rôles et responsabilités dans la gestion des déchets solides ;
- ☞ Préparer et mettre en œuvre un plan stratégique communal de gestion des déchets solides ;
- ☞ Mettre en vigueur des règles et règlements sur les déchets solides ;
- ☞ Mobiliser les fonds locaux et externes pour la gestion des déchets solides ;
- ☞ Sélectionner et utiliser des technologies appropriées de gestion des déchets solides ;
- ☞ Programmer soigneusement la collecte des déchets pour minimiser les conflits ;
- ☞ Mettre en place un site de décharge approprié ;
- ☞ Créer un centre de traitement de déchets.

vii. Règles et règlements

- ☞ Respect scrupuleux de règles et règlements de la santé publique ;
- ☞ Préparation et mise en œuvre d'un règlement intérieur de la Commune sur la gestion de l'hygiène et salubrité publiques.

viii. Procédures de gestion

Le système de gestion des déchets solides recommandé doit être focalisé sur:

- a) Gestion de la pré collection par des entités de génération telles que:
 - Hachage et réduction du volume des déchets à la source ;
 - Séparation des déchets à la source ;
 - Manipulation appropriée des déchets solides aux points de pré collecte.
- b) Gestion collective des déchets solides au niveau des îlots résidentiels:
 - Collection des déchets des oints de génération aux points de collecte ;
 - Dépôt approprié des déchets au point de collecte .
- c) Gestion des points de collecte:
 - Localisation des points de collecte au niveau des blocs ;
 - Aménagement des points de collecte ;
 - Equipement approprié des points de collecte ;
 - Utilisation des équipements appropriés de collecte, de transport et d'équipements de décharge ;
 - Collecte et transports approprié aux sites de décharge.
- d) La gestion des sites de décharge implique:
 - Localisation appropriée ;
 - Choix approprié du site ;
 - Aménagement des sites de décharge ;
 - Gestion des sites de décharge ;
 - Traitement des déchets ;
 - Disposition sécurisée des déchets.

Le recyclage des déchets est une activité économique au quelle devraient s'intéresser les ONG et opérateurs économiques. Ils devraient cependant être assistés par la Commune, le gouvernement ou les bailleurs de fonds et les partenaires aux développements.

ix. Acteurs

- ☞ Occupants des maisons ;
- ☞ Occupants et utilisateurs des places publiques ;
- ☞ La Commune ;
- ☞ Santé publique ;
- ☞ Sous-préfets ;
- ☞ Autorités traditionnelles ;
- ☞ ONG locales concernées ;
- ☞ Représentant des propriétaires ;
- ☞ Représentants des opérateurs économiques ;
- ☞ Buyan sellam ;
- ☞ Associations des commerçants ;
- ☞ Organisation des transporteurs.

IV.7.5 - Assainissement

L'assainissement a trait à la collecte, le transport, le traitement et la disposition sécurisante des déchets liquides domestiques, publics et industriels.

i. Eléments d'assainissement

- ☞ Toilettes et latrines à domestique ;
- ☞ Cabинets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) ;
- ☞ Usines de traitement des déchets industriels.

ii. Problèmes d'assainissement

L'assainissement à Dschang est généralement insatisfaisant et caractérisé par:

- ☞ Latrines mal construites dans les zones résidentielles densément peuplées ;
- ☞ Absence total toilettes dans l'enceinte de certaines habitations ;
- ☞ Toilettes mal construites et sous dimensionnées dans les zones résidentielles à densité moyenne et faible ;
- ☞ Provision inadéquate des cabinets publics d'aisance (toilettes et urinoirs) dans les locaux publics et commerciaux ;
- ☞ Évacuation irrégulière des toilettes publiques et des toilettes de ménages ;
- ☞ Décharge des déchets liquides provenant des sources publiques, industrielles et domestiques dans l'environnement naturel ;
- ☞ Rejet non contrôlé des eaux usées non traitées dans l'environnement naturel.

iii. Guides d'assainissement

Pour améliorer la gestion des déchets liquides à court terme, les guides suivants sont recommandés:

- ☞ Sensibiliser continuellement le public sur la gestion appropriée des déchets liquides domestiques et publics ;
- ☞ Assurer une conception et des capacités adéquates des équipements d'assainissement dans le processus d'approbation des permis de bâtir ;
- ☞ Inspecter et contrôler régulièrement les installations d'assainissement publics et domestiques ;
- ☞ Organiser l'évacuation, le transport, le traitement et une disposition sécurisée des déchets liquides.

iv. Rôles et responsabilités

La Commune doit prendre des responsabilités directes pour la gestion de l'assainissement. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- ☞ Le service local de la santé publique et salubrité ;
- ☞ Les services techniques des communes urbaines et d'arrondissement ;
- ☞ Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;
- ☞ ONGs actives dans le domaine ;
- ☞ Le Sous-préfet d'arrondissement ;
- ☞ Le MINEDD.

IV.7.6 - Pollution de l'environnement urbain

i. Eléments de la pollution urbaine

Les éléments de la pollution urbaine incluent:

- ☞ Cours d'eau ;
- ☞ Air ;
- ☞ Environnement physique et paysage ;
- ☞ Environnement audiovisuel ;
- ☞ Bruit ;
- ☞ Sol.

ii. Problème

- ☞ Les cours d'eau sont pollués avec les déchets solides, chimiques, industriels et des ménages ;
- ☞ L'air est pollué par la poussière, les fumées issues des échappements et des combustibles ;

- ☞ Environnement visuel laid dû à la non collecte des déchets solides, aux lots non construits, mauvaises architecture et paysage urbains ;
- ☞ Bruits provenant des industries et PME.

iii. Guides de gestion de la pollution

Pour graduellement réduire les niveaux de pollution environnementale urbaine, les guides suivants sont recommandés:

- ☞ Sensibilisation continue du public sur les manières de réduction de la pollution ;
- ☞ Exécuter les programmes appropriés d'hygiène et salubrité publiques ;
- ☞ Assurer une programmation et un aménagement foncier systématisques ;
- ☞ Assurer une gestion appropriée des déchets solides et liquides ;
- ☞ Utiliser les foyers améliorés et les filtres anti oxygène.

iv. Rôles et responsabilités

Le contrôle de la pollution de l'environnement urbain est la responsabilité directe de la Communes. Cependant ils travaillent en collaboration avec:

- ☞ Service de l'hygiène et salubrité publiques ;
- ☞ Les services techniques de la Commune ;
- ☞ Chefs de quartiers et autorités traditionnelles ;
- ☞ Propriétaires et promoteurs ;
- ☞ Habitants ;
- ☞ Sous-préfet d'arrondissements ;
- ☞ MINHDU ;
- ☞ MINEDD.
- ☞ ONG.

IV.7.7 - Paysage urbain et Architecture

i. Eléments du paysage urbain et architecture

Les éléments principaux du paysage urbain et architecture comprennent:

- ☞ Topographies naturelles, végétation et sites scéniques ;
- ☞ Tissu d'aménagement urbain et de construction ;
- ☞ La disposition des sites et la conception des immeubles bâtis ;
- ☞ Mobilier urbain et paysage ;
- ☞ Traitement du paysage urbain.

ii. Problème

Les problèmes principaux du paysage urbain et architecture comprennent:

- ☞ Destruction de la topographie et de la végétation ;
- ☞ Occupation irrégulière des sites scéniques ;
- ☞ Division spontanée, anarchique et hasardeuse des terrains, aménagement et construction ;
- ☞ Conception urbaine et gestion du paysage insatisfaisantes ;
- ☞ Mobilier urbain non contrôlé ;
- ☞ Agriculture urbaine non contrôlée.

iii. Guides du paysage urbain et architecture

Pour améliorer le paysage et l'architecture de Bafoussam, les guides suivantes sont recommandées:

- ☞ Assurer une conception et une planification urbaines appropriées ;
- ☞ Assurer une subdivision, aménagement et construction systématiques des terrains urbains ;

- ☞ Assurer un contrôle effectif du développement foncier;
- ☞ Préparer et mettre en œuvre des plans et règlements d'occupation du sol.

iv. Rôles et responsabilités

La Commune a les responsabilités directes d'assurer un paysage urbain et une architecture satisfaisantes. Cependant, ils doivent travailler avec:

- ☞ Les services déconcentrés chargés du développement urbain et de l'habitat ;
- ☞ Les services déconcentrés chargés des domaines et du cadastre ;
- ☞ Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, ingénierie, domaines et cadastre ;
- ☞ Propriétaires et promoteurs fonciers ;
- ☞ Entrepreneurs ;
- ☞ ONG.

IV.7.8 - Adressage public et mobilier urbain

i. Eléments d'adressage public et mobilier urbain

Les principaux éléments de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

- ☞ Le nom des lieux et des rues ;
- ☞ La numérotation des lots et des immeubles ;
- ☞ Le contrôle de toutes les installations qui se trouvent sur les emprises des routes.

ii. Problème

Les principaux problèmes de l'adressage public et mobilier urbain comprennent:

- ☞ Les lieux et rues ne sont pas systématiquement nommés et publiés ;
- ☞ Les lots et les immeubles ne sont pas systématiquement numérotés ;
- ☞ Les panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires sont irrégulièrement installés ;
- ☞ Les rues et les places publiques manquent les équipements de base, les panneaux de direction et de signalisation.

iii. Guides de l'adressage public et mobilier urbain

- ☞ Localiser le contrôle et l'exploitation des panneaux d'affichage et les enseignes publicitaires ;
- ☞ Etablir des procédures opérationnelles pour nommer les lieux et numérotter les lots et immeubles dans le processus de planification, conception, aménagement et gestion de l'espace ;
- ☞ Assurer une installation d'un mobilier urbain ; les panneaux de direction et de signalisation réguliers.

iv. Rôles et responsabilités

La responsabilité fondamentale de l'adressage public et mobilier urbain incombe à la Commune. Cependant, ils doivent travailler en étroite collaboration avec:

- ☞ Les autorités traditionnelles ;
- ☞ Les autorités de supervision ;
- ☞ Corps professionnels de l'urbanisme, architecture, géomètre, experts fonciers et génie civil ;
- ☞ Propriétaires et promoteurs ;
- ☞ Organisations communautaires de base ;
- ☞ Les services déconcentrés chargés de l'urbanisme et habitat, domaines et cadastre.

IV.8 - BASE DE L'ECONOMIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Les principales composantes de la base de l'économie urbaine et du développement institutionnel incluent:

- ☞ La base de l'économie urbaine ;
- ☞ Les finances locales ;
- ☞ Le partenariat ;
- ☞ La gouvernance locale.

Les principaux problèmes de ce secteur incluent :

- ☞ Une économie urbaine faible et instable ;
- ☞ Les finances locales instables et peu fiables ;
- ☞ Une gouvernance locale ineffective.

IV.8.1 - Développement d'une base de l'économie

Le développement d'une base de l'économie de Dschang dépend du niveau de rationalité dans l'exploitation des ressources naturelles du département de la Menoua, l'augmentation de la valeur ajoutée aux produits locaux, l'exploitation des riches potentialités touristiques et culturelles de la zone, la promotion des échanges avec les pays voisins, dans la région et avec le reste du pays, le développement d'une base industrielle forte et un centre financier régional et l'optimisation des ses profits à partir de l'économie nationale et internationale.

i. Éléments d'une base de l'économie

Les principaux éléments de la base de l'économie de Dschang comprennent.

A. Base industrielle pour Dschang

a) Fabrication des intrants pour la production :

- Outilage agricole ;
- Aliments pour animaux ;
- Produits phytosanitaires ;
- Engrais ;
- Autres.

b) Traitement, transformation et emballage des produits :

- Farine de maïs ;
- Produits laitiers ;
- Autres.

c) Industrie de maintenance :

- Services de maintenance mécanique et de véhicules ;
- Technologie de l'information et de la communication ;
- Fabrication métallique ;
- Autres.

d) Fabrication des matériaux locaux de construction :

- Industries de la céramique ;
- Ciment.

e) Transformation des sous-produits de l'élevage :

- Tannerie :

- Produits laitiers.
- f) Industrie de recyclage des déchets :
- Verre :
- Plastique :
- Déchets biodégradables.
- g) Industrie de l'artisanat :
- Artisanat domestique ;
- Articles pour touristes ;
- Textiles et industries textiles.

B. Développement d'un centre financier moderne à Dschang

- a) Financement par le micro crédit ;
- b) Centre de mobilisation de l'épargne provinciale ;
- c) Centre d'échanges extérieurs ;
- d) Transferts et paiements d'argent.

C. Développement des services urbains à Bafoussam

- a) Hygiène et salubrité ;
- b) Transport urbain ;
- c) Transport inter urbain ;
- d) Infrastructures de sports et loisirs ;
- e) Divertissement ;
- f) Hôtel et services de restauration.

D. Tourisme

- a) Promotion de l'écotourisme ;
- b) Organisation des compétitions provinciales ;
- Comices agro-pastoraux ;
- Foires.
- c) Développement du Tourisme à Bafoussam :
 - Revaloriser et étendre les services d'hôtellerie et de restauration ;
 - Restaurer et développer les monuments historiques et culturels ;
 - Créer une hiérarchie des centres culturels :
 - Niveau de la ville ;
 - Niveau de la commune ;
 - Niveau du village.
- Faire la promotion des sites touristiques et attractions régionaux .

E. Expansion et valorisation de l'éducation supérieure et technologique

- a) Diversifier l'éducation supérieure et technologique ;
- b) Optimiser l'exploitation de la technologie et l'expertise de l'université de Dschang et l'institut de recherche IRAD.

F. Organisation de la commercialisation des produits de la région

- a) Commercialisation des produits alimentaires ;
- b) Commercialisation des produits et sous-produits de l'élevage ;
- c) Commercialisation des produits artisanaux ;
- d) Commercialisation des aliments transformés ;
- e) Commercialisation de la culture de l'arrondissement.

ii. Problèmes

Les principaux problèmes de la base de l'économie de Dschang incluent:

- ☞ Une économie faible et instable ;
- ☞ Chômage galopant ;
- ☞ Pauvreté galopante ;
- ☞ Planification et organisation insatisfaisante de l'économie urbaine ;
- ☞ Bas niveau de formation du capital local ;
- ☞ Initiatives d'investissement par actions qui peuvent mobiliser les capitaux locaux et attirer les capitaux externes limitées.

iii. Objectifs

- ☞ Stabiliser et renforcer l'économie urbaine ;
- ☞ Réduire raisonnablement le chômage ;
- ☞ Réduire raisonnablement la pauvreté ;
- ☞ Utiliser de façon optimale des ressources naturelles disponibles et des opportunités ;
- ☞ Développer les initiatives d'investissement par actions fortes.

iv. Orientations politiques

- ☞ Evoluer des entreprises individuelles et les petites entreprises vers la gestion et les investissements par actions où les gestionnaires expérimentés et compétents utilisent les capitaux pour générer et redistribuer les profits ;
- ☞ Développer les capacités de gestion locales ;
- ☞ Encourager la concurrence loyale dans les opérations d'investissement ;
- ☞ Mobiliser les capitaux locaux ;
- ☞ Attirer les capitaux locaux ;

☞ Chercher les marchés profitables pour les produits locaux.

v. Orientations stratégiques

Les stratégies pour le développement d'une base économique solide pour Dschang doivent:

- ☞ Ajouter une valeur aux produits primaires de la Commune à travers la transformation ;
- ☞ Augmenter le niveau et améliorer la qualité du secteur de services ;
- ☞ Développer et renforcer les secteurs tertiaires et quaternaires ;
- ☞ Encourager un développement industriel vibrant ;
- ☞ Capitaliser les versements remis par les élites ;
- ☞ Attirer les investissements externes et étrangers dans la Commune ;
- ☞ Modes de financement de l'économie régionale ;
- ☞ Obtenir des parts justes des investissements publics à Dschang ;
- ☞ Développer les initiatives fortes d'investissement par actions.

vi. Résultats attendus

- ☞ Augmenter la productivité des capitaux locaux, ressources humaines et de la terre ;
- ☞ Bénéfices équitables pour augmenter la production des biens et services ;
- ☞ Réduction des niveaux de pauvreté ;
- ☞ Chômage réduit.

vii. Acteurs

La commune doit avoir la responsabilité générale de développer la base économique de Dschang. Cependant, ceci doit être fait en collaboration avec:

- ☞ Chambre du commerce et des industries ;
- ☞ Banques commerciales ;
- ☞ Unions des coopératives d'épargne et de crédit ;
- ☞ GIC ;
- ☞ Etablissements de transfert d'argent ;
- ☞ Ministère en charge de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- ☞ Ministère en charge des échanges, du commerce et des industries.

IV.8.2 - Finances locales

i. Aspects des finances locales

Les principaux aspects des finances locales incluent:

- ☞ Sources de revenus de la Commune ;
- ☞ Niveau de revenus de la Commune ;
- ☞ Dépenses de la Commune :
 - Dépenses récurrentes ;
 - Dépenses d'investissement ;
- ☞ Gestion des finances de la Commune.

ii. Définition du problème

Les problèmes clé des finances de la Commune incluent:

- ☞ Sources de revenus de la commune restreintes et limitées ;

- ☞ Fuites dans les revenus de la commune ;
- ☞ Revenus de la Commune inadéquate ;
- ☞ Budgétisation de la commune non réaliste ;
- ☞ Dépenses récurrentes excessives de la commune ;
- ☞ Dépenses d'investissement inadéquates ;
- ☞ Allocation des dépenses d'investissement mal équilibrée pour :
 - Maintenance ;
 - Études et planification ;
 - Aménagement ;
 - Investissement.
- ☞ Gestion inefficace des finances de la commune.

iii. Guides de gestion des finances de la Commune

Augmenter le niveau et stabiliser les revenus de la Commune par :

- ☞ Bâtir la confiance du public sur la Commune ;
- ☞ Réduire les fuites des revenus de la Commune ;
- ☞ Diversifier les sources de revenu de la Commune :
 - projets générateurs de revenu ;
 - augmenter les subventions directes du gouvernement à la Commune ;
 - vente des obligations (titres) de la Commune ;
 - augmenter la participation de la Commune dans les investissements par actions ;
 - attirer plus de financements extérieurs ;
 - attirer les prêts commerciaux pour les projets générateurs de revenus ;
 - renforcer le jumelage avec les autres Communes.
- ☞ Assurer une budgétisation et des dépenses réalisistes et équilibrées pour :

- dépenses recurrentes ;
- dépenses d'investissement pour:
 - Maintenance ;
 - Etudes et planification ;
 - Projets d'aménagement ;
 - Investissement.
- ☞ Améliorer la gestion des finances de la Commune à travers:
 - Augmentation du niveau de transparence dans la gestion financière ;
 - Augmentation du niveau de rendre compte vis-à-vis du public ;
 - Pratique de gestion participative des finances de la Commune en impliquant les représentants élus du peuple et les services locaux du Gouvernement
- ☞ La création d'un fond d'aménagement urbain de ville de Dschang

iv. Rôles et responsabilités dans la gestion des finances de la commune

La Commune est directement responsable de sa gestion financière. Cependant, elle doit travailler en étroite collaboration avec les représentants élus de la population, les autorités de supervision, les services sectoriels du gouvernement et les bailleurs de fonds.

IV.8.3 - Partenariat

- i. **Les principaux partenaires des communes incluent:**
 - ☞ les représentants élus de la population ;
 - ☞ les autorités de tutelle ;
 - ☞ les services déconcentrés de l'état ;
 - ☞ les autorités traditionnelles ;

- ☞ les organisations de la société civile ;
- ☞ les organisations non gouvernementales ;
- ☞ les organisations de base de la communauté ;
- ☞ les opérateurs économiques ;
- ☞ les corps professionnels tels que l'ordre national des urbanistes, architectes, ingénieurs, géomètres et experts foncier ;
- ☞ les autres communes et
- ☞ les bailleurs de fonds.

La Commune a besoin de galvaniser l'implication et la participation effective de ses partenaires locaux et externes. Pour le faire, elle a besoin de:

- ☞ Effectuer un inventaire de tous ses partenaires potentiels ;
- ☞ Créer des forums de collaboration et de concertation ;
- ☞ Préparer et signer des mémorandums de compréhension avec chaque partenaire impliqué ;
- ☞ Préparer et respecter les procédures opérationnelles de partenariat avec les partenaires locaux, nationaux et extérieurs.

IV.8.4 - Gouvernance locale

Une gouvernance locale effective à la Commune de Dschang est entravée par les intérêts politiques conflictuels, une transparence inadéquate et un manqué de forums de collaboration et de participation pérennes.

La mise en œuvre de ce plan d'Occupation des Sols devra dépendre du développement d'un cadre institutionnel fonctionnel de la gouvernance locale. Ces cadres institutionnels devront inclure:

- ☞ La création d'un comité local de planification ;
- ☞ La création d'une commission de planification et d'aménagement de la ville de Dschang pour coordonner l'aménagement

- ☞ L'établissement des mécanismes fonctionnels de financement de l'urbanisation et de l'aménagement urbain ;
- ☞ La création d'un forum pour le développement de la base économique de la Commune ;
- ☞ La définition et l'application des procédures opérationnelles pour:
 - ☞ L'urbanisme ;
 - ☞ L'aménagement urbain ;
 - ☞ Le contrôle de l'aménagement.
 - ☞ La création d'un fond d'aménagement urbain de la ville.

Il est fortement recommandé que les autorités de planification et les comités aient les représentants équilibrés de(s):

- ☞ Elus de la population ;
- ☞ Opérateurs économiques locaux ;
- ☞ Exécutifs communaux locaux et de la ville ;
- ☞ Gouvernement ;
- ☞ Société civile.

Chapitre V - LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION DU POS DE DSCHEANG

La mise en œuvre du POS de Dschang appelle de la part des gestionnaires la maîtrise d'un certain nombre de fonctions clés de la gestion urbaine.

V.1 - LES ACTIONS MOTRICES

La vision du POS sera réalisée à travers les effets des actions motrices à même de susciter la mise en place de dispositifs tant publics que privés pour la réalisation des projets. Ces actions concernent prioritairement :

- La mise en œuvre des projets structurants ;
- Le renforcement de la gouvernance urbaine.

Les projets structurants demandent au préalable des études de faisabilité et de programmation dont on ne saurait faire l'économie. Il est nécessaire ainsi de réaliser des études pour :

- La voirie structurante, dans une logique de réseau ;
- L'habitat en prenant en compte les limites des programmes publics passés ;
- Les stratégies de promotion de développement économique (études de marchés, actions promotionnelles, rénovation du centre urbain...).

V.2 - LA MAÎTRISE DU FONCIER

Les actions motrices auront pour conséquence une demande accrue en acquisitions foncières. Il importe que la Commune mette en œuvre une stratégie foncière efficace, de manière à ne pas bloquer le développement des projets. Les projets ci-après devront retenir une attention très particulière au plan foncier :

- La création d'un pôle industriel au Sud de la ville
- La création des vastes terres agricoles et forestière
- L'aménagement des sites touristiques ;
- La création d'espaces verts ;
- La création ZAC
- L'application des règles d'urbanisme (notamment par rapport au recul et à l'alignement des immeubles) ;
- L'encouragement à la création de grandes firmes de production agricole ;
- La création de stationnement urbain
- La création des aires de stationnements de camions aux entrées de la ville
- La création des gares routières aux entrées de la ville
- L'aménagement de parcs d'attraction.

De ce point de vue, les pouvoirs publics, par le biais de leurs structures déconcentrées ainsi que des collectivités locales décentralisées, doivent sans délai faire le point de leurs disponibilités foncières ainsi que sur leurs besoins à l'horizon 2027, puis engager les concertations avec les propriétaires fonciers.

La gestion du patrimoine foncier de la Commune doit être substantiellement améliorée. Pour ce faire, il est impératif que la Commune :

- Procède à l'identification, au bornage et à l'immatriculation de tous les terrains nécessaires à la mise en œuvre du POS avant leur affectation ou cession ;
- Constitue des réserves foncières en faisant recours aux instruments prévus par la loi ;
- Délimite les réserves pour les équipements publics à l'intérieur des quartiers ;
- Procède à la viabilisation préalable des zones d'habitat et d'activités ;
- Soumette tout projet à autorisation de construire ;
- Encourage la densification du tissu urbain existant ;
- Prenne des dispositions afin d'interdire toute installation spontanée par la zone urbanisée de Dschang et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;
- Assure la protection des zones agricoles ainsi que les autres espaces boisés et les places publiques.

V.3 - LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE

Pour une meilleure application du Plan d'Occupation des Sols, il serait souhaitable que soit mis en place un Comité de suivi de sa mise en œuvre qui comprendrait outre le Préfet qui en serait Président :

- Le Maire de la Commune ;
- Les différentes commissions au sein de la Commune de Dschang ;
- Les chefs des quartiers ;
- Les responsables des services techniques intéressés par la gestion de l'espace ;
- Toute personne dont les compétences peuvent s'avérer utiles à la mise en œuvre du POS.

Comme la plupart des projets devront être réalisés par le secteur privé, la Commune devra instituer un cadre de concertation et de promotion du POS, dans lequel les opérateurs économiques privés pourront prendre la mesure des opportunités par le POS. La Chambre de Commerce, des Mines et de l'Artisanat devra à ce titre jouer un rôle très actif dans la promotion du POS.

V.4 - LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

Au vu de l'ampleur des besoins, la Commune doit accroître sa capacité d'investissement à travers :

- L'augmentation de ses recettes fiscales par un meilleur fonctionnement des services d'assiettes et de recouvrement ;
- Le renforcement de ses jumelages ou la coopération décentralisée et naturellement ;
- L'appui de l'Etat pour un certain nombre d'actions et particulièrement celles liées au foncier grâce au concours du MINCADAIF pour les opérations de bornage et d'immatriculation.

Les investissements de la Commune seront faits en concertation avec ceux du secteur privé, de manière optimale qui permette de limiter l'endettement public de la ville. La stratégie financière devra être un document élaboré à la suite des différentes études de programmation et comprendra des simulations de chaque projet et de l'ensemble du POS.

V.5 - LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Au cours de notre étude, nous avons constaté une existence très diversifiée et riche du système d'information géographique de la Commune. La difficulté qui apparaît est celle de l'entretien de cette base de données. Un renforcement technique et financier des services techniques et financiers de la Commune fera partie des conditions de réussite dans la mise en application du POS.

ANNEXE: BANQUE DES PROJETS ATTACHES DU POS DE DSCHANG

Le schéma de programmation est matérialisé par un échéancier courant de 2013 jusqu'en 2027, l'horizon du POS étant de 15 ans. Cet échéancier se décompose en trois phases de cinq (05) ans chacune.

1. La première phase porte sur les opérations immédiates et correspond à l'organisation de l'ensemble des mécanismes de mise en œuvre du plan en mettant toutefois un accent particulier sur l'aménagement du centre-ville de Dschang. Les opérations retenues dans cette phase devraient logiquement annoncer l'essentiel de celles qui seront menées dans la deuxième. Cette phase comprend également les coups partis ainsi que les urgences ressenties à l'échelle de la ville.
2. La deuxième phase qui s'étend de 2018 jusqu'en 2022 constitue l'échéancier des actions préparées à la premières phase dont l'issue peut être envisagée à cette échéance. Par conséquent, ces actions peuvent faire l'objet d'une programmation concrète.
3. La troisième phase qui se poursuit jusqu'à la fin de l'horizon du Plan d'Occupation des Sols (soit l'année 2027) tiendra compte des incertitudes et des aléas dus au temps qui sépare les phases les unes des autres. Cette phase présentera davantage un caractère d'orientation générale que celui d'un échéancier en tant que tel. Cependant, eu égard aux interconnexions qui existent entre les différentes phases de mise en œuvre, les actions des deux premières phases devront être évaluées avant que soient projetées celles de cette dernière phase.

Singles

Statuts:

PROG: Etude de programmation

FAISA: Etude de faisabilité

APS: Avant-Projet- Sommaire

DAO: Dossier d'Appel d'offre

EXE: En cours d'exécution

ACH: Achevé

	Orientation thématique	02	Préserver et mettre en valeur l'environnement, le cadre de vie et lutter contre les risques.
	Objectifs spécifiques		
	Résultats attendus:		
N°	Projets	M CFA	Phase
	Etendre l'éclairage public au-delà du centre de la ville	20 000 000	EXE
	Créer et préserver des espaces verts diversifiés dans les zones non constructibles.	60 000 000	PROG
	Protéger les espaces naturels et les secteurs à risque de toutes formes d'urbanisation.	4 000 000	FAISA
	Mettre en place le projet de foresterie urbaine	40 000 000	PROG
	Mettre en place un Plan Prévention des Risques (PPR)	15 000 000	FAISA
	Aménager les cours d'eau et les drains	260 000 000	PROG
	Préserver l'équilibre des cours d'eau et milieux humides	25 000 000	FAISA
	Protéger les espaces naturels quotidiens de la pression urbaine	5 000 000	FAISA
	Encourager l'utilisation des matériaux locaux de construction et développer les éco-quartiers	5 000 000	FAISA
	Créer une filière bâtiments pourvoyeuse d'emplois (par exemple la construction bois et brique de terres stabilisées)	30 000 000	FAISA
	Promouvoir et valoriser l'utilisation des énergies renouvelables : solaire, éolienne, hydraulique	10 000 000	FAISA
	Renforcer les mesures visant à un meilleur traitement des déchets.	65 000 000	FAISA
		Statut	M.O
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires

	Orientation thématique	03	Promouvoir une politique d'habitat et de développement urbain.
	Objectifs spécifiques		
	Résultats attendus:		
N°	Projets	M CFA	Phase
	Restructurer les quartiers dont le développement s'est effectué de manière spontanée	240 000 000	PROG
	Encourager les populations à l'amélioration de l'habitat	30 000 000	PROG
	Accueillir de nouveaux habitants et diversifier le parc de logements	1 200 000 000	PROG
	Accompagner la mise en œuvre d'une politique foncière en utilisant les DUP	130 000 000	PROG
	Encourager des mesures incitatives, comme la formation de Groupements d'initiatives Foncières Urbaines (GIFU)	60 000 000	FAISA
	Mettre en place une politique stricte et rigoureuse de la mise en valeur des parcelles attribuées en liaison avec l'administration	30 000 000	FAISA
	Poursuivre et conforter les ZAC	40 000 000	FAISA
	Occuper les lots de façon rationnelle et limiter l'agriculture urbaine en faisant respecter les cahiers de charges et les règlements d'urbanisme	15 000 000	FAISA
	Prévoir dans les nouveaux lotissements, des habitations plus adaptées à l'amélioration du niveau de vie	7 500 000	FAISA
	Promouvoir la politique de l'habitat social	20 000 000	FAISA
	Etendre des services urbains de base	600 000 000	FAISA
			M.O
			FINANCEMENT
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires
			Cme de Dschang, partenaires

	Anticiper le logement des 100 000 nouveaux habitants à Dschang d'ici 2025 soit la construction de 20 000 nouvelles habitations.	5 000 000 000	3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Créer des zones de recasement afin de reloger les habitants à déplacer dans les zones à risque.	300 000 000	2	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Anticiper le développement des quartiers avec l'aménagement de trames viaires, d'espaces publics et d'équipements tout en limitant l'étalement urbain.	2 000 000 000	1	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Aménager des voies secondaires et tertiaires	600 000 000	3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Privilégier les « interstices urbain » pour le futur développement de la ville.	15 000 000	3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Intensifier les efforts en matière d'équipement des zones rurales périphériques	30 000 000	3	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Encourager la structuration des emplois informels	30 000 000	1	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires

Sigles**MO: Maître d'ouvrage****DAO: Dossier d'Appel d'offres****PROG: Etude de programmation****FAISA: Etude de faisabilité****APS: Avant-Projet- Sommaire****ACH: Achèvé****EXE: En cours d'exécution**

Orientation thématique	04	Instaurer un plan de transports et de déplacements et améliorer des voiries et réseaux divers.				
Objectifs spécifiques						
Résultats attendus:						
N°	Projets	M CFA	Phase	Statut	M.O	FINANCEMENT
	Réhabiliter les équipements et sécurisation de l'entreprise de l'aérodrome	450 000 000	1	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires, Etat
	Favoriser la fluidité de la circulation urbaine par le projet de création d'une voie de contournement du côté Sud -Est de la ville Réhabiliter la Régionale N°17	14 000 000 000	1	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires, Etat
	Réhabiliter et créer les voiries urbaines structurantes	1 500 000 000	1	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires, Etat
	Requalifier les entrées de ville et l'axe principale	4 600 000 000	1,2,3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires, Etat
	Créer un réseau de connexions douces efficace à l'échelle de la ville	40 000 000	1	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Améliorer le partage de l'utilisation de certaines voiries en faveur des deux-roues et des piétons	60 000 000	2	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Matérialiser les signalisations verticale et horizontale sur l'axe principale et certaine voiries structurantes de la ville	60 000 000	1	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires, Etat
	Mettre en place un plan d'adressage de la ville	55 000 000	1	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaires
	Réorganiser des transports urbains et de la circulation	45 000 000	2	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	Créer un stationnement de camion aux entrées de la ville	200 000 000	2	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	Créer des espaces de parking urbain pour décongestionner l'axe principal	120 000 000	2	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	Mettre en place la desserte des transports en commun dans la ville	300 000 000	3	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	Renforcer des réseaux d'électricité en réhabilitant et en créant des	90 000 000	1,2,3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang

	micros centrales hydroélectriques						
	Renforcer des réseaux d'électricité et de l'alimentation en eau potable	300 000 000	1,2,3	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire	
	Mettre en place le réseau d'assainissement de la ville	1 200 000 000	1,2,3	FAISA	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire	

Sigles**MO: Maître d'ouvrage**

PROG: Etude de programmation

FAISA: Etude de faisabilité

APS: Avant-Projet- Sommaire

Status:

DAO : Dossier d'Appel d'offres

EXE: En cours d'exécution

ACH: Achevé

	Orientation thématique	05	Densifier les équipements sociaux, de sports et de loisirs
	Objectifs spécifiques		
	Résultats attendus:		
N°	Projets	M CFA	Phase
	Construire des équipements sociaux et collectifs	450 000 000	1,2,3
	Améliorer de l'offre d'infrastructures sportives de haut niveau et de loisirs	1 500 000 000	1,2
	Délocaliser l'abattoir municipal en périphérie de la ville et réaménager cette espace en lieu de loisirs	75 000 000	PROG
	Pérenniser et renforcer les infrastructures touristiques	45 000 000	FAISA
	Accompagner la construction des structures d'accueil pour les étudiants, les sportifs de haut niveau et les intervenants des séminaires et colloques	3 000 000 000	1,2,3
	Créer des conditions favorables aux investissements nationaux et internationaux	20 000 000	FAISA
	Aménager les places publiques	60 000 000	PROG
		Statut	M.O
			FINANCEMENT
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaires, Etat
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire

Sigles**MO: Maître d'ouvrage****Statuts:****PROG:** Etude de programmation**FAISA:** Etude de faisabilité**APS:** Avant-Projet- Sommaire**DAO:** Dossier d'Appel d'offres**EXE:** En cours d'exécution**ACH:** Achevé

	Orientation thématique	06	Booster le développement économique.
	Objectifs spécifiques		
	Résultats attendus:		
N°	Projets	M CFA	Phase
	Développer l'offre en direction des loisirs et du tourisme	45 000 000	1,2, 3 FAISA
	Accompagner le dynamisme des pôles économiques en restructurant les différents marchés et en construisant des entrepôts de stockage	150 000 000	1,2, 3 PROG
	Favoriser l'agriculture viable et durable en zone périurbaine	75 000 000	1,2, 3 FAISA
	Créer un pôle industriel pour l'implantation des usines agro-industrielles et des micro-industries de transformation des produits agricoles et forestières	1 000 000 000	1,2, 3 FAISA
	Développer les TIC	75 000 000	1 PROG
	Créer un centre d'accompagnement et de conseil des entreprises pour passer de l'informel au formel	60 000 000	2, 3 FAISA
	Stimuler le microcrédit pour la création d'entreprises ainsi que la mise sur pied «d'une maison de l'emploi»	110 000 000	2, 3 FAISA
			Statut
			M.O
			Commune de Dschang
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaires, Etat
			Cme de Dschang, partenaire
			Cme de Dschang, partenaire

Sigles**MO: Maître d'ouvrage****Status:**

PROG: Etude de programmation

FAISA: Etude de faisabilité

APS: Avant-Projet- Sommaire

DAO : Dossier d'Appel d'offres**EXE: En cours d'exécution****ACH: Achevé**

	Orientation thématique	07	Renforcer la gestion urbaine			
	Objectifs spécifiques					
Résultats attendus:						
N°	Projets	M CFA	Phase	Statut	M.O	FINANCEMENT
	∅ Restructurer et renforcer les services municipaux (financiers, techniques, patrimoniaux)	30 000 000	1,2, 3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	∅ Réhabiliter l'hôtel de ville et son bâtiment annexe	100 000 000	1	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	∅ Elaborer des outils de gestion urbaine	130 000 000	1,2, 3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire
	∅ Mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Occupation des Sols	15 000 000	1,2, 3	PROG	Commune de Dschang	Cme de Dschang, partenaire

Sigles**MO: Maître d'ouvrage****Status:**

PROG: Etude de programmation

FAISA: Etude de faisabilité

APS: Avant-Projet- Sommaire

DAO : Dossier d'Appel d'offres

EXE: En cours d'exécution

ACH: Achévé

